

APPEL A PROPOSITIONS

**L'intégration Urbaine des Communautés
Affectées par les Déplacements (SUIDAC) dans
les villes d'Afrique Subsaharienne**

**Référence de l'Appel à Propositions: AFR/EU/11934-
026/009**

**Date de publication de l'Appel à Propositions:
14/06/2024**

1. PARTICULARITES

1.1. OBJECTIF(S) DU PROJET DE L'UNOPS

Cities Alliance est un partenariat mondial sous l'égide de l'UNOPS visant à promouvoir le rôle des villes dans la réduction de la pauvreté et le développement durable. Géré par un secrétariat basé à Bruxelles, il s'agit d'un partenariat unique avec une diversité de membres qui se sont réunis pour renforcer à la fois les impacts et la cohérence dans le développement urbain. Cities Alliance est un leader mondial avec une solide expérience dans l'octroi de subventions qui soutient la planification stratégique des villes, les stratégies de rénovation des bidonvilles et les politiques nationales conçues pour rendre les villes plus inclusives et durables. Par l'intermédiaire de l'UNOPS, Cities Alliance gère un Fonds de plusieurs donateurs soutenu par un mécanisme d'octroi de subventions efficace et flexible à portée mondiale.

Cities Alliance fournit une assistance financière et technique aux parties prenantes des villes dans les pays à faible revenu pour identifier et mettre en œuvre des approches pour une meilleure gestion locale de la migration adaptée au contexte de chaque ville. La migration et les déplacements dans les pays en développement étant caractérisés par l'informalité, Cities Alliance crée des partenariats parmi diverses parties prenantes aux niveaux local, national et mondial pour identifier et négocier conjointement une meilleure voie à suivre. Les instruments de planification urbaine durable, tels que la planification de l'expansion urbaine, sont au cœur du travail de Cities Alliance pour assurer un accès équitable à la ville pour tous.

À partir de juin 2024, pour une période de 48 mois, Cities Alliance (UNOPS) sera responsable de la gestion indirecte de l'« Intégration urbaine durable des communautés affectées par les déplacements » (SUIDAC) dans les villes d'Afrique subsaharienne - financée par l'Union européenne. L'action abordera le lien entre les déplacements forcés et le développement urbain dans cinq pays subsahariens : la République démocratique du Congo (RDC), l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda. Grâce à son Programme mondial sur les villes et les migrations, Cities Alliance s'est engagée à long terme à soutenir les villes secondaires des pays à faible revenu qui doivent gérer de grands afflux de migrants et de réfugiés. Cities Alliance a renouvelé ses engagements avec une approche programmatique dédiée aux villes et aux migrations dans son Plan stratégique 2022-2025. Cette approche bénéficie des connaissances d'autres priorités thématiques de Cities Alliance, à savoir l'informalité, la croissance économique équitable, la résilience et le changement climatique, et les villes pour les femmes. Les résultats, produits et indicateurs de cadre logique du SUIDAC ont été convenus avec l'UE dans le cadre de la signature du contrat. L'action contribue à la Zone Prioritaire 6 (Migration, mobilité et déplacement forcé) du R-MIP, en particulier les résultats suivants : - Résultat 2.1 : Les besoins et les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile sont pris en compte de manière équilibrée, cohérente, complète et coordonnée visant à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés (GCR) et son Cadre global de réponse aux réfugiés (CRRF). - Résultat 2.2 : Des solutions durables nationales pour les personnes déplacées internes (PDI) et les populations hôtes sont soutenues dans le plein respect des droits de l'homme et du principe de complémentarité. - Résultat 2.4 : Un dialogue politique renforcé aux niveaux continental, transrégional, régional ou sous-régional sur le déplacement forcé.

1.2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA SUBVENTION/FINANCEMENT

Au cours des 20 dernières années, il a été de plus en plus reconnu que les personnes des pays en développement, déplacées de force de leurs maisons rurales en raison de conflits ou de raisons environnementales, voient de meilleures opportunités d'abri et de moyens de subsistance dans les villes voisines. Contrairement à l'idée précédente selon laquelle seules les grandes villes sont influencées par ces schémas, il existe désormais des preuves indiquant que les villes secondaires et les zones urbaines régionales accueillent également une proportion croissante de réfugiés et d'autres personnes déplacées, y compris celles déracinées en raison de la crise climatique.

Aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne accueille 30 % de toutes les personnes déplacées dans le monde, soit 32 millions de personnes. Le Groupe de la Banque africaine de développement (AfBD) prévoit que le changement climatique et d'autres facteurs contribueront substantiellement à la croissance des villes dans les prochaines décennies. Les populations des villes africaines augmenteront de plus de 900 millions d'ici 2050, la plus forte croissance au monde. Une grande partie de la croissance urbaine sur le continent se produira dans les villes secondaires. ONU-Habitat définit une ville secondaire comme une zone urbaine (et périurbaine) généralement avec une population comprise entre 100 000 et 500 000 habitants. Selon la Banque mondiale, 56 % de la population mondiale - 4,4 milliards d'habitants - vivent en ville. Cette tendance continuera d'augmenter jusqu'en 2050, lorsque la population urbaine devrait doubler, et sept personnes sur dix dans le monde vivront en ville.

Ce changement a exercé une pression considérable sur les villes, en particulier les villes secondaires à croissance rapide des pays en développement qui luttent déjà pour répondre aux besoins de leurs populations. La situation est particulièrement aiguë dans la Corne de l'Afrique, qui abrite environ un cinquième des réfugiés du monde et 30 % de toutes les personnes déplacées dans le monde. Dans certaines régions, comme le Kasaï en République démocratique du Congo (RDC), les villes connaissent également des afflux massifs de population en raison de l'expulsion de migrants des pays voisins, entraînant de graves défis humanitaires pour les communautés frontalières et les principaux centres de

population. Les pressions démographiques, économiques, politiques et environnementales se croisent toutes dans la Corne de l'Afrique, provoquant des troubles populaires et une concurrence pour les ressources. Ces pressions déstabilisent également les schémas migratoires, exacerbant les tensions au sein et entre les États.

L'action se concentrera sur la gouvernance, la citoyenneté, l'environnement, les réalités économiques et les services qui se trouvent à l'intersection des déplacements forcés et du développement urbain dans cinq pays d'Afrique subsaharienne (ASS) : la République démocratique du Congo (RDC), l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda. L'action ciblera les villes suivantes qui doivent relever le défi d'accueillir des populations déplacées :

- Kananga et Tshikapa, RDC
- Assosa et Jigjiga, Ethiopie
- Borama et Gabiley, Somalie
- Atbara, Soudan (à confirmer)
- Koboko et Arua, Région du West Nile, Ouganda

Les bénéficiaires cibles de l'action sont les communautés affectées par les déplacements (DACs) et leurs villes d'accueil. Cette action définit les DACs comme les populations déplacées de force (réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes (IDP), rapatriés) et les communautés hôtes. L'approche de l'action consiste à concevoir des interventions basées sur les zones ciblant les DACs identifiés comme un groupe entier de bénéficiaires. De cette manière, l'action peut aborder rapidement les réalités souvent floues affectant les individus déplacés et les communautés qui les accueillent dans des contextes urbains sans négliger les besoins spécifiques des communautés. Enfin, l'action évitera de mettre en place des systèmes parallèles d'assistance aux DACs urbains et renforcera plutôt les cadres politiques et réglementaires nationaux et régionaux existants lorsque ceux-ci existent.

1.3. IMPACT CIBLE DE LA SUBVENTION/FINANCEMENT

L'**objectif** global (impact) de cette action est d'améliorer l'intégration durable des communautés affectées par les déplacements (DACs) dans les villes hôtes ciblées en Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan et Ouganda.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont de :

- Améliorer l'autonomie et la cohésion sociale des DACs (femmes et hommes) vivant dans les zones urbaines et périurbaines ciblées d'Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan et Ouganda (SO1) ; et
- Renforcer la préparation des administrations locales, des gouvernements nationaux et des organismes régionaux à répondre aux besoins des DACs dans les zones urbaines (SO2).

S'attaquer aux déplacements forcés dans les villes nécessite une double approche qui diffère des interventions dans les camps et les établissements. D'une part, les autorités locales et nationales doivent être impliquées dès le début pour garantir l'appropriation. Une appropriation locale dans tous les secteurs augmente les chances que les communautés affectées par les déplacements (DACs) soient non seulement intégrées dans la planification et les programmes urbains actuels et futurs, mais aussi régulièrement consultées et impliquées lorsque les stratégies de développement urbain et d'investissement/infrastructure sont discutées et convenues au niveau de la ville. En même temps, le dialogue politique entre les autorités locales, nationales et régionales est essentiel pour renforcer les règlements et les dispositions légales qui, dans la plupart des contextes nationaux en Afrique subsaharienne, hésitent encore à réglementer et à fournir les conditions de protection et socio-économiques nécessaires pour que les DAC urbaines puissent prospérer. D'autre part, et en ligne avec la plupart des interventions liées aux déplacements forcés, les DACs urbaines doivent être directement ciblées par les activités de l'action, en particulier celles qui améliorent leur autonomie et leur cohésion sociale.

La **logique d'intervention** sous-jacente à cette action est que SI des réponses urbaines durables, multisectorielles et coordonnées à l'échelle régionale aux déplacements forcés sont mises en oeuvre, ALORS les communautés affectées par les déplacements urbains dans les pays ciblés seront mieux protégées et leur résilience et autonomie améliorées, PARCE QUE les capacités des villes d'accueil à fournir des services aux DAC seront renforcées, les autorités locales et nationales pertinentes seront sensibilisées aux implications politiques de plus en plus importantes des questions de déplacements forcés urbains, et les DACs bénéficieront directement de l'intervention.

L'action intègre des concepts de coordination intergouvernementale sur des solutions durables et la capacité des pays à absorber les retours, des plateformes de coordination et d'apprentissage adéquates au niveau régional, ainsi que des activités économiques durables, vertes et résilientes au climat. L'égalité des sexes est intégrée dans toute l'action. Elle contribuera à la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Égalité de Genre III et intégrera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en s'attaquant à la discrimination fondée sur le genre dans les communautés ciblées. L'action intégrera les activités d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et de l'environnement, en s'alignant sur la dimension externe de la Stratégie d'Adaptation de l'UE qui envisage une approche nexus humanitaire-développement-paix pour atteindre les communautés les plus exposées, vulnérables, sujettes aux conflits et marginalisées. La participation active des autorités locales pendant la mise en œuvre sera assurée, ainsi qu'un engagement fort de la société civile. Il est prévu, à travers le SUIDAC, que la mise en œuvre se déroulera en deux phases et qu'au moins trois subventions seront

attribuées par ville : une à la municipalité (si confirmée par les résultats de l'étude de faisabilité) et deux autres à un partenaire technique de mise en œuvre (TIP : une pour la phase analytique et de diagnostic et une pour la phase de mise en œuvre).

Phase d'Analyse et de Diagnostic & Etude de Faisabilité (FS) (Première Phase - 6 mois maximum)

Pendant cette phase, qui durera au maximum six mois, le TIP sélectionné recevra une première subvention pour la réalisation de l'étude de faisabilité. Cette phase comprendra une évaluation approfondie basée sur les besoins et les zones, réalisée par les TIP en pleine coopération avec toutes les municipalités et les parties prenantes locales ciblées par l'action. Chaque TIP travaillera en étroite collaboration avec sa municipalité partenaire pour préparer et soumettre une étude de faisabilité (FS).

Phase de Mise en Oeuvre (Deuxième Phase - 36 mois minimum)

Une fois l'étude de faisabilité approuvée, la phase de mise en œuvre commencera. L'objectif de cette phase est la mise en œuvre de l'étude de faisabilité par la municipalité sélectionnée, lorsque cela est possible, avec le soutien technique d'un partenaire technique de mise en œuvre (TIP). Cette phase durera au minimum 36 mois et comprendra jusqu'à deux subventions différentes : une pour un TIP et une pour la municipalité, comme indiqué dans l'étude de faisabilité.

1.4. PORTÉE DE LA SUBVENTION/FINANCEMENT

Cet appel à propositions (CFP) vise à sélectionner les partenaires techniques de mise en œuvre (TIP) du SUIDAC pour mener à bien la Phase d'Analyse et de Diagnostic & Etude de Faisabilité (FS) de l'action (première phase, maximum 6 mois). Pour garantir la continuité et l'appropriation de l'action, chaque candidat à cet appel à propositions doit confirmer sa capacité à mettre en œuvre toutes les activités mentionnées dans l'étude de faisabilité pendant la phase de mise en œuvre (deuxième phase, minimum 36 mois).

Propositions individuelles pour chaque ville

Comme toutes les villes impliquées dans l'action ont des contextes différents, Cities Alliance demande des propositions individuelles pour chaque ville. La réalisation de l'étude de faisabilité (FS) sera dirigée par le TIP et préparée en collaboration avec la municipalité et les parties prenantes locales. La FS doit être cosignée par la municipalité lors de sa soumission à Cities Alliance. L'objectif de la FS est d'identifier les activités du projet qui seront mises en œuvre pendant SUIDAC et d'évaluer quelles activités de l'action seront mises en œuvre directement par la municipalité et lesquelles nécessiteront le leadership du TIP. La priorité de SUIDAC est que les municipalités prennent l'initiative de la mise en œuvre, avec un soutien technique léger de la part des TIP dans la mesure du possible. Un soutien technique ciblé de la part de Cities Alliance sera disponible pour chaque municipalité et TIP pendant les deux phases.

Résultats Cibles de l'Étude de Faisabilité

L'IMPACT de SUIDAC, ses RÉSULTATS et des PRODUITS sont définis comme suit: OUTCOMES and OUTPUTS are set as below:

L'IMPACT DE SUIDAC : Améliorer l'intégration durable des communautés affectées par les déplacements (DACs) dans les villes hôtes ciblées en Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan, Ouganda.

Niveau de Résultat - SO1: Amélioration de l'autonomie et de la cohésion sociale des DACs (femmes et hommes) vivant dans les zones urbaines et périurbaines ciblées en Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan, Ouganda.

- SO1.1: Proportion d'individus ciblés rapportant une amélioration du bien-être (compris comme une réduction du niveau de détresse, un accès à la protection et aux services essentiels).
 - Niveau de Produit: OP 1.1: amélioration de l'accès des DACs aux services urbains, y compris la santé (physique et mentale), la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation, le soutien contre la violence basée sur le genre (GBV), l'énergie et le logement, la terre et la propriété.
- SO1.2: Proportion d'individus ciblés ayant accès à des opportunités de moyens de subsistance ainsi qu'à des financements et des économies.

- Niveau de Produit: OP1.2: Accès accru des DACs à des opportunités de moyens de subsistance diversifiées et à des financements, en portant une attention particulière à la lutte contre les vulnérabilités des travailleurs de l'économie informelle.
- SO1.3: Nombre de mécanismes d'enregistrement nouveaux ou améliorés dans le pays pour l'accès des DACs à la documentation et à la protection.
 - Niveau de Produit: OP1.3: Amélioration de l'accès des DACs à l'assistance juridique et aux systèmes de justice conformément aux protocoles et politiques nationaux et internationaux de droit coutumier et de réfugié.

Niveau de Résultat – SO2: Renforcement de la préparation et de l'efficacité des administrations municipales locales, des gouvernements nationaux et des organismes régionaux pour répondre aux besoins des DACs dans les zones urbaines.

- SO2.1.1: Nombre de politiques de développement urbain adoptées par les autorités locales ciblées intégrant des approches aux déplacements forcés dans les contextes urbains.
- SO2.1.2 : Nombre de projets d'infrastructure urbaine clés intégrant des approches inclusives et durables achevés dans les villes ciblées.
 - Niveau de Produit: OP2.1: Amélioration de la capacité des autorités locales à développer et mettre en œuvre des stratégies et interventions basées sur des approches inclusives, intégrées et durables du développement urbain et des déplacements forcés.
- SO2.2: Nombre de stratégies locales facilitant l'intégration locale urbaine des personnes déplacées de force.
 - Niveau de Produit: OP2.2: Renforcement du dialogue politique multi-niveaux (local, national, régional) sur les questions de déplacements forcés urbains concernant les villes/arrondissements/régions accueillant des DAC.
- SO2.3: Nombre de nouvelles stratégies ou de révisions de stratégies nationales favorisant une réponse coordonnée au niveau régional aux déplacements forcés urbains adoptées.
 - OP2.3: Renforcement des réponses fondées sur des données probantes des gouvernements aux questions de déplacements forcés urbains.

L'étude de faisabilité (FS) doit fournir des informations sur la manière de réaliser les résultats suivants dans la ville ciblée :

Niveau de résultat OP1.1 : Amélioration de l'accès des DAC aux services urbains, y compris la santé (physique et mentale), la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation, le soutien contre la violence basée sur le genre (GBV), l'énergie et le logement, les terres et la propriété.

Niveau de résultat OP1.2 : Augmentation de l'accès des DAC (Zones de Développement Accélééré) à des opportunités de subsistance diversifiées et au financement, en accordant une attention particulière à la lutte contre les vulnérabilités des travailleurs de l'économie informelle.

Niveau de résultat OP1.2 : Augmentation de l'accès des DAC à des opportunités de moyens de subsistance diversifiées et au financement, avec une attention particulière à la lutte contre les vulnérabilités des travailleurs de l'économie informelle.

Niveau de résultat OP2.1 : Amélioration de la capacité des autorités locales à développer et mettre en œuvre des stratégies et des interventions basées sur des approches inclusives, intégrées et durables du développement urbain et du déplacement forcé.

Coordination avec l'équipe SUIDAC et les partenaires supplémentaires

Bien que les résultats OP2.2 et OP2.3 de SUIDAC seront mis en œuvre par d'autres partenaires et ne doivent pas être inclus ni budgétisés dans l'étude de faisabilité, il est prévu que le TIP et la municipalité restent disponibles et accessibles tout au long du cycle de mise en œuvre de l'action pour aider le Secrétariat de l'Alliance des Villes et les partenaires supplémentaires à réaliser avec succès ces résultats.

Contenu et structure attendus de l'étude de faisabilité (FS)

L'étude de Faisabilité doit contenir un maximum de 60 pages et être complétée comme suit:

Note : Une certaine flexibilité dans la structure de la FS peut être acceptée en fonction du contexte et sera discutée après la signature de l'accord de subvention. La structure fournie ci-dessous doit être comprise comme une orientation pour la candidature. Un membre du personnel de soutien de Cities Alliance situé dans la ville ou la municipalité ciblée par l'action sera disponible pour conseiller et guider la rédaction de la FS.

Section 1: Evaluation des domaines et des besoins

1. Fourniture d'informations à jour
 - ❖ Cette partie comprendra la fourniture d'informations à jour sur les besoins des DAC dans chaque municipalité ainsi que les priorités en matière de prestation de services.
2. Profilage de la municipalité ciblée
 - ❖ Historique sur la migration et le déplacement ainsi que le développement urbain.
 - ❖ Estimation sur la population locale.
 - ❖ Cartes de la zone d'intervention proposée ainsi que des problématiques clés.
 - ❖ Évaluation des capacités de la municipalité pour les quatre prochaines années et évaluation de leur système de soutien actuel, y compris les ressources humaines et techniques.
3. Identification des lacunes et des domaines prioritaires :
 - ❖ Identification des lacunes et des domaines prioritaires se référant aux objectifs de SUIDAC qui doivent être ciblés dans la ville identifiée.

Section 2: Une enquête de Perception

1. Enquête de perception sur l'accès aux services, l'urbanisme, l'inclusion économique, l'accès aux marchés, aux emplois et à la prestation de services :
 - ❖ Une enquête sera menée pour recueillir des informations à jour sur la façon dont les communautés affectées par les déplacements dans la municipalité ciblée perçoivent l'accès aux services.
 - ❖ L'enquête étudiera également le niveau de sensibilisation des communautés affectées par les déplacements à ce que chaque municipalité fait en termes d'urbanisme, d'inclusion économique, d'accès aux marchés, aux emplois et à la prestation de services.
 - ❖ L'enquête devrait inclure les perceptions des communautés affectées par les déplacements, des communautés d'accueil et des autorités locales, et devrait inclure différentes questions liées aux objectifs de SUIDAC. Les transcriptions des enquêtes (questions et réponses), y compris les dates et les noms des interviewés, devraient être incluses en tant que parties annexes de l'étude de faisabilité. **Cities Alliance fournira un modèle d'enquête dans le cadre de l'accord de subvention.**
2. Profilage des vulnérabilités :
 - ❖ Elle dressera également le profil des vulnérabilités les plus courantes des ménages urbains pour améliorer les moyens de subsistance et garantir un accès accru à des services de base de qualité pour tous.

Section 3: Description du Projet et Sélection des Activités

1. Description détaillée du Projet:
 - ❖ Cela comprendra une description détaillée du projet proposé, y compris son étendue, ses objectifs, ses livrables et son calendrier.
2. Sélection des Activités:
 - ❖ Sélection des activités parmi les domaines d'activités indicatifs - se référer à l'Annexe 1 et Annexe 2 de ce CFP - qui seront priorisées et mises en œuvre lors de la phase de mise en œuvre de l'action.
 - ❖ Cette section comprendra des détails et des justifications pour les choix effectués. L'évaluation examinera les secteurs où une assistance technique est le plus nécessaire dans chaque municipalité.
 - ❖ L'Annexe 1 doit être considérée comme un menu d'activités potentielles. Les activités proposées peuvent s'écarter de la liste des activités.
3. Identification des domaines d'activités :
 - ❖ Le TIP et la municipalité, en étroite collaboration avec les partenaires locaux, identifiera méticuleusement les domaines d'activités. Ces domaines essentiels d'activités seront minutieusement décrits, échelonnés dans le temps, ciblés et budgétisés dans le cadre d'un plan de projet.
 - ❖ Cela inclura également qui sera le partenaire principal pour la mise en œuvre. Dans le cas où l'activité est soumise à un appel d'offres ou sous-subsventionnée, le partenaire potentiel et les mécanismes de sélection seront également identifiés. En cas de co-mise en œuvre d'une activité, un chiffre budgétaire détaillé devrait être disponible.
4. Capacité de réponse locale, participation publique et considérations de durabilité :
 - ❖ Le plan tiendra compte de la capacité de réponse locale et des considérations de durabilité dans le contexte des cadres politiques nationaux et locaux. Gardez toujours à l'esprit qu'un objectif clé

de SUIDAC est de renforcer l'administration locale, ce qui visera à renforcer la gestion financière publique de l'ensemble du budget municipal.

- ❖ Le plan inclura une stratégie proposée pour renforcer la planification participative et l'inclusion sociale. Il analysera la meilleure manière de renforcer l'inclusion et la planification participatives dans la vie économique et sociale des DAC dans la municipalité ciblée.

Section 4: SUIDAC Matrice du cadre logique et collecte de données

1. Alignement avec la matrice du cadre logique SUIDAC (Annexe 2) et sélection des activités :
 - ❖ Le projet proposé doit suivre la structure de la matrice du cadre logique SUIDAC, y compris l'Impact, les Résultats et les Produits, et des résultats avec des activités sélectionnées dans l'Annexe 1. Le Cadre logique de SUIDAC devrait rester inchangé. Seuls des résultats supplémentaires (si nécessaire) peuvent être ajoutés pour mieux aligner les activités sélectionnées. Les candidats peuvent également ajouter des activités supplémentaires spécifiques au contexte si elles sont pertinentes pour leur projet.
 - ❖ Les candidats doivent choisir des activités qui contribueront à l'Impact, aux Résultats et aux Produits de l'Action. Ils peuvent également ajouter des activités spécifiques au contexte supplémentaire si elles sont pertinentes pour leur projet.
 - ❖ Il devrait y avoir au moins trois activités sélectionnées ou créées par Produit.
 - ❖ Les candidats devront collecter des données pour les indicateurs d'activités qu'ils sélectionneront.
2. Développement du cadre logique du projet
 - ❖ Le cadre logique du projet devrait être conçu en collaboration avec la municipalité et devrait être commun aux deux entités (TIP et municipalité). Les deux partenaires devraient travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.
 - ❖ Les partenariats avec les OBC (Organisations basées sur la communauté) et les ORF (Organisations dirigées par des réfugiés) pour la mise en œuvre du projet sont fortement encouragés.
 - ❖ Le cadre logique commun devrait inclure les résultats, les objectifs, les résultats attendus, les produits, les activités, les indicateurs, les baselines, les cibles, les valeurs actuelles, les sources de vérification et les hypothèses - veuillez vous référer à l'Annexe 2 de ce CFP.
 - ❖ Les candidats sont tenus de désagréger les cibles par sexe et par âge. Au moins 50 % de tous les bénéficiaires doivent être des femmes. 50 % des bénéficiaires doivent être issus des communautés d'accueil.
3. Plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) :
 - ❖ La proposition de projet doit présenter une approche pour mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) qui soit aligné sur le cadre logique en Annexe 2.
 - ❖ Le plan MEL devrait décrire les étapes vers la collecte régulière, l'analyse et le rapport des retours d'information et des histoires de changement des parties prenantes et des bénéficiaires.
 - ❖ Le plan MEL devrait inclure une approche d'évaluation interne et de gestion de la performance qui engage pleinement les parties de la ville concernée.
 - ❖ Des fonds suffisants pour le MEL doivent être alloués dans le budget présenté.

Section 5 : Budget

1. Proposition Financière du Projet :
 - ❖ En utilisant le modèle de proposition financière, l'étude de faisabilité mettra en évidence quelle partie du budget total de la municipalité devrait être allouée au TIP et à la municipalité. Cela dépendra de plusieurs facteurs qui doivent être expliqués et justifiés.
 - ❖ Selon le contexte et l'évaluation, on s'attend à ce que le TIP reçoive entre 30 % et 100 % du budget total de SUIDAC par ville, tandis que la municipalité recevra entre 0 % et 70 % de ce budget. La priorité de SUIDAC est de voir les municipalités prendre les devants. Les propositions dans cet esprit auront un intérêt particulier.
 - ❖ Conformément à l'exigence de la source de financement, chaque demandeur est tenu de cofinancer, en nature ou en espèces, au moins 20 % du montant de la subvention de Cities Alliance (uniquement pour la phase de mise en œuvre).
 - ❖ Les partenariats avec les CBO's (Organisations basées sur la communauté) et les RLO's (Organisations dirigées par des réfugiés) pour la mise en œuvre du projet sont fortement encouragés et doivent également être présentés dans le budget.
2. Exigences Budgétaires Spécifiques:
 - ❖ La municipalité ou le TIP devra s'engager à utiliser un bureau et une voiture (uniquement pour les tâches liées au projet) mis à disposition du personnel de soutien de Cities Alliance.
 - ❖ La municipalité et le TIP devront fournir un budget suffisant pour les besoins du projet MEL.
 - ❖ La municipalité et le TIP devront fournir un budget suffisant pour les besoins du projet de communication.
 - ❖ Un maximum de 200 000 USD devrait être alloué à la réalisation de l'étude de faisabilité.

Section 6: Analyse Environnementale:

1. Étude de l'environnement du projet.
 - ❖ Identification des partenaires potentiels et des perspectives économiques dans la municipalité ciblée.
 - ❖ Cartographie des partenaires actifs, des partenaires internationaux de développement, des partenaires locaux et nationaux, et des autorités pertinentes nécessaires au développement réussi du projet.
 - ❖ Cartographie de l'environnement juridique local, national et régional autour du thème de la migration et du déplacement (par exemple, quels sont les documents juridiques ou mécanismes de financement auxquels la ville/le pays participe).
2. Évaluation et facilitation :
 - ❖ Évaluation et facilitation du processus pour que les municipalités reçoivent des subventions sur leur compte, y compris la liaison avec les autorités nationales pour rendre cela possible.
3. Modèles requis et Analyses:
 - ❖ Remplissez le modèle d'évaluation rapide de la résilience urbaine (RCRA) de Cities Alliance - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
 - ❖ Remplir le modèle d'analyse de genre de Cities Alliance - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
 - ❖ Fournir une analyse des conflits suivant les directives de l'UNOPS - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
 - ❖ Fournir une analyse sociale et culturelle, en se référant aux impacts sociaux et culturels du projet, y compris l'acceptation communautaire, la compatibilité culturelle et les bénéfices ou problèmes sociaux potentiels.

Section 7: Analyse technique et organisationnelle :

1. Évaluation des exigences techniques :
 - ❖ Évaluation des exigences techniques du projet, y compris la technologie, l'équipement, les matériaux, l'emplacement et la logistique opérationnelle.
 - ❖ Identification des partenaires potentiels du projet et des sous-bénéficiaires.
 - ❖ Identification des besoins spéciaux et de l'expertise liés aux activités d'infrastructure.
2. Évaluation de la structure organisationnelle :
 - ❖ Évaluation de la structure organisationnelle, de la capacité de gestion, des besoins en personnel et des considérations en matière de ressources humaines.

Section 8: Comité de pilotage et événements nationaux et régionaux d'apprentissage

1. Création et organisation de la première réunion du Comité de pilotage :
 - ❖ Le TIP travaillera avec l'Alliance des Villes pendant la phase de démarrage pour créer un Comité de Pilotage et organiser la première réunion du Comité de Pilotage. Au minimum une réunion du Comité de Pilotage national sera organisée chaque année pendant la phase de mise en œuvre.
 - ❖ Le Comité devrait être composé d'autorités locales et nationales ainsi que de représentants des communautés affectées par les déplacements (DACs) - pas plus de 10 entités.
 - ❖ Cities Alliance dirigera et financera la logistique pour l'organisation de ces Comités de Pilotage. Le contenu et les présentations devront être co-organisés par l'Alliance des Villes, le TIP et la municipalité.
2. Renforcement du Dialogue Politique Multi-Niveaux :
 - ❖ En examinant le Résultat OP2.2, expliquez comment le projet aidera à renforcer le dialogue politique multi-niveaux (local, national, régional) sur les questions de déplacement forcé urbain concernant les DACs dans la ville et le pays sélectionnés. Décrivez comment le projet peut s'appuyer sur les associations locales et nationales de villes.
 - ❖ Identifiez qui devrait être impliqué dans le comité de pilotage du projet et comment les activités du projet peuvent être liées aux agendas nationaux respectifs.

Section 9: Plan de Communication

- ❖ Le candidat devra utiliser le guide de Cities Alliance et se conformer aux exigences de communication et de visibilité de l'UE. https://international-partnerships.ec.europa.eu/knowledge-hub/communicating-and-raising-eu-visibility-guidance-external-actions_en
- ❖ Tous les bénéficiaires seront tenus de développer une stratégie de communication pour le projet et de partager régulièrement des études de cas, des histoires, des images, des séquences vidéo et des données agrégées du projet avec l'équipe SUIDAC.

Section 10: Evaluation des Risques

- ❖ Identification et analyse des risques potentiels, y compris les risques liés au marché, les risques techniques, les risques financiers et les risques opérationnels, ainsi que les stratégies d'atténuation.
- ❖ Inclure une brève analyse climatique dans le cadre de l'évaluation des risques.

Section 11: Annexes

Les Annexes de l'étude de faisabilité devront inclure:

- ❖ Les protocoles d'accord (Memorandums of Understanding - MoU) ou la liste des MoU planifiés, comprenant celui signé entre le TIP et la municipalité.
- ❖ Déclaration signée par le candidat confirmant sa capacité à mettre en œuvre le projet proposé. Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention (Grant Support Agreement - GSA).
- ❖ Modèles de proposition de projet complétés pour le TIP et la municipalité en vue de la phase de mise en œuvre. - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
- ❖ Modèle RCRA complété - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
- ❖ Analyse de genre complétée - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
- ❖ Analyse des conflits complétée suivant les directives de l'UNOPS - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
- ❖ Exigences d'évaluation des capacités de l'UNOPS (fiduciaires et PSEA) - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention.
- ❖ Transcriptions de l'enquête (Veuillez vous référer à la section 2)

Note: L'étude de faisabilité doit être signée par le TIP et la municipalité respective et constitue une condition préalable à l'accord de subvention de la prochaine phase. Cities Alliance travaillera avec son personnel local pour examiner l'exactitude de l'étude de faisabilité. Cities Alliance poussera, autant que possible, pour qu'une part importante du budget soit allouée à la mise en œuvre municipale directe. Cependant, en fonction du contexte, Cities Alliance peut rencontrer une certaine résistance en raison de risques élevés, qui seront expliqués dans l'étude de faisabilité.

Dans le cas où la municipalité ne serait pas en mesure de recevoir directement des fonds de l'action, il est prévu qu'un seul contrat de subvention soit signé avec un TIP, qui devrait garantir des mécanismes participatifs de la municipalité ciblée dans la mise en œuvre du programme.

1.5. BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS

Les bénéficiaires cibles de l'action sont les Communautés affectées par le déplacement (DACs) et leurs villes d'accueil. **Cette action définit les DACs comme étant à la fois les populations déplacées de force (réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur du pays, rapatriés) et les communautés d'accueil.** L'approche de l'action est de concevoir des interventions basées sur les zones ciblant les DACs identifiées en tant que groupe de bénéficiaires dans leur ensemble. De cette manière, l'action peut efficacement aborder les réalités souvent floues affectant les déplacés et les hôtes dans les contextes urbains, sans négliger les besoins spécifiques des communautés. Enfin, l'action évitera de mettre en place des systèmes parallèles d'assistance aux DACs urbains et renforcera plutôt les cadres politiques et réglementaires nationaux et régionaux existants là où ils existent.

1.6. ACTIVITÉS ET CALENDRIER SOUS SUBVENTION/FINANCEMENT

Chaque lot cible une municipalité différente. Un candidat peut postuler pour plusieurs lots en soumettant des formulaires de soumission de propositions de projet séparés, jusqu'à un maximum de quatre, avec une seule candidature par lot. D'autres critères d'éligibilité sont spécifiés dans la section "Instructions générales pour la soumission de propositions"

Les différents Lots sont comme suit:

- ❖ Lot 1 - Atbara, Soudan
- ❖ Lot 2 - Arua, Ouganda
- ❖ Lot 3 - Koboko, Ouganda
- ❖ Lot 4 - Assosa, Ethiopie
- ❖ Lot 5 - Jijiga, Ethiopie
- ❖ Lot 6 - Kananga, RDC
- ❖ Lot 7 - Tshikapa, RDC
- ❖ Lot 8 - Gabiley, Somalie
- ❖ Lot 9 - Borama, Somalie

Pour cet Appel à Propositions, les Résultats seront les suivants:

Résultat 1: Réalisation d'une étude de faisabilité pour SUIDAC

Activité 1 : Réaliser une étude de faisabilité et compléter les annexes telles que détaillées dans la section 1.4 de cet Appel à Propositions.

- Un premier projet d'étude de faisabilité (FS) doit être soumis pour révision préliminaire trois (3) mois après la signature de l'ASG. Le premier projet doit être accompagné des annexes requises pour la phase de mise en œuvre de l'action.
- Cities Alliance enverra des commentaires sur la première soumission de projet dans un délai de trente (30) jours. Le TIP et la municipalité devront traiter toutes les préoccupations soulevées par Cities Alliance.
- Un deuxième et dernier projet de FS sera soumis dans un délai de cinq (5) mois après la signature de l'ASG. Une fois que la FS est approuvée par le secrétariat de Cities Alliance, la phase de mise en œuvre débutera. Cities Alliance se réserve un (1) mois pour discuter des commentaires finaux et parvenir à un accord entre toutes les parties pour approuver la FS en vue de sa mise en œuvre.
- Cities Alliance reste disponible pour des conseils, des questions et des contributions. Il est prévu que le TIP et la municipalité commencent à faciliter le processus pour que les municipalités reçoivent des subventions, y compris en collaborant avec les autorités nationales pour rendre cela possible.

Activity 2: Participation et présentation de l'étude de faisabilité lors du premier événement d'apprentissage par les pairs de l'action.

- Le premier événement d'apprentissage par les pairs de l'action sera organisé juste après la soumission du premier projet de l'étude de faisabilité - quatre (4) mois après la signature du GSA.

Activity 3: Engagement total, motivation et preuve de la capacité du TIP à mettre en œuvre l'étude de faisabilité.

- Lors de la soumission du premier projet de l'étude de faisabilité, le TIP sera invité à fournir une déclaration confirmant sa capacité à mettre en œuvre le projet proposé - Le modèle sera partagé avec l'accord de subvention (GSA). Cette déclaration devrait confirmer sa motivation et sa capacité, y compris l'historique du projet, à mettre en œuvre un projet d'une telle valeur financière. Ce formulaire doit être annexé à la première soumission du projet, trois (3) mois après la signature du GSA.

Résultat 2: Création du Comité de Pilotage national pour SUIDAC

Activité 1: Création du Comité de Pilotage National et organisation d'une (1) réunion du Comité de Pilotage.

- Il est prévu que le TIP travaille avec l'Alliance des Villes pendant la phase analytique et de diagnostic ainsi que l'étude de faisabilité (première phase) pour créer un Comité de Pilotage National et organiser une réunion du Comité de Pilotage.
- Le Comité devrait être composé des autorités locales et nationales ainsi que des représentants des DAC, avec un maximum de 10 entités. Cities Alliance dirigera entièrement et financera la logistique pour l'organisation des réunions du Comité de pilotage. Le contenu et les présentations devront être co-organisés par Cities Alliance, le TIP et la municipalité.
- La première réunion du Comité de pilotage devrait être organisée après la signature du projet.

1.7. Leçons apprises

SUIDAC sera le premier programme de déplacement urbain financé par l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe globale (NDICI-Europe globale) dans la région de l'Afrique subsaharienne. L'action s'appuie sur le programme du Fonds fiduciaire de l'UE CRRF : Développement urbain inclusif et mobilité, qui s'est terminé en 2023. Le programme du Fonds fiduciaire de l'UE CRRF : Développement urbain inclusif et mobilité (2019-2023) a mis en œuvre des projets pilotes à Assosa (Éthiopie) et Koboko (Ouganda) et a établi un réseau de villes secondaires (le composant dialogue régional) incluant les municipalités d'Arua et Koboko en Ouganda, Assosa et Jigjiga en Éthiopie, Kakuma-Kalobeyei au Kenya, et Gabiley et Borama en Somalie.

La justification du programme CRRF : Action de développement urbain inclusif et mobilité était que, en renforçant la capacité des autorités locales à fournir des services et à entreprendre la planification de contingence, les réfugiés et leurs communautés d'accueil bénéficieraient de meilleurs services et d'une qualité de vie améliorée. L'action visait à aider les municipalités à relever les défis doubles de l'augmentation du nombre de personnes déplacées et de l'urbanisation croissante. En fournissant des connaissances et une assistance technique aux autorités locales et en augmentant la participation des personnes déplacées et des communautés d'accueil à la vie économique et sociale de la ville, le projet cherchait à réduire les inégalités entre ces groupes et à améliorer leurs conditions de vie. Un élément clé de ce programme était une subvention directe de 3,8 millions d'euros allouée à la municipalité de Koboko pour améliorer l'urbanisme et la prestation de services à la population hôte et les réfugiés vivant à Koboko. Cette subvention était gérée et mise en œuvre par la municipalité avec un accompagnement technique de l'ACAV (Associazione Centro Aiuti Volontari). Les fonds du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE ont renforcé la prestation de services à la population urbaine croissante de Koboko en soutenant le budget municipal dans divers secteurs, notamment l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, le commerce et l'industrie, les finances et la planification, ainsi que l'inclusion et la protection. Le pilote a été un exemple réussi d'appropriation et de localisation et a permis à la municipalité de diriger la mise en œuvre des activités financées par l'action. Les expériences des villes dans le programme Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE suggèrent que les solutions pour les réfugiés et les personnes déplacées doivent être développées à l'initiative des réfugiés et des déplacés, avec le soutien des communautés d'accueil et des autorités locales.

1.8. Montant de la subvention/Financement Disponible

Montant total de la subvention/Financement disponible

Le tableau suivant indique le montant total des subventions/fonds disponibles dans le cadre de cet appel à propositions pour la réalisation de la phase d'analyse et de diagnostic et de l'étude de faisabilité (première phase) **par lot**. Un candidat pourra postuler pour un maximum de 4 lots (maximum 800,000 USD).

Devise	Montant	Montant en lettres
USD	200,000 USD	Deux cent mille Dollars Américains

Le montant dépensé pour la phase d'analyse et de diagnostic et l'étude de faisabilité (phase d'amorçage) sera déduit du montant total réservé pour la mise en œuvre de SUIDAC dans chaque ville de l'action. L'enveloppe budgétaire totale disponible pour chaque ville de l'action est la suivante - cela inclut le coût de la phase d'analyse et de diagnostic.

Le budget disponible (exprimé en dollars américains) pour chaque municipalité pour la mise en œuvre totale de l'action.

Atbara (Soudan)	1,727,862
Kananga (RDC)	1,727,862
Tshikapa (RDC)	1,727,862
Arua (Ouganda)	1,727,862
Koboko (Ouganda)	2,375,810
Assosa (Ethiopie)	2,375,810
Jigjiga (Ethiopie)	1,727,862
Borama (Somalie)	1,727,862
Gabiley (Somalie)	1,727,862

1.9. Durée de la subvention/Financement

La durée maximale attendue de la subvention/financement est de six (6) mois, cela comprend la révision et la validation de la phase d'analyse et de diagnostic et de l'étude de faisabilité (FS) (première phase) par Cities Alliance, qui prendra les 30 derniers jours.

AN(S)	[0]	MOIS(S)	[6]
-------	-----	---------	-----

1.10. Eligibilité des candidats

1. La proposition doit s'aligner avec la portée géographique décrite dans cet appel à propositions.
2. La proposition doit également s'aligner avec la portée thématique décrite dans cet appel à propositions.
3. Le candidat doit confirmer sa capacité et sa disponibilité à mettre en œuvre toutes les activités incluses dans l'étude de faisabilité (FS) soumise.
4. Le budget proposé pour la phase 1 ne doit pas dépasser 200 000 USD et la réalisation de la FS doit prendre un maximum de six mois.
5. Les candidats peuvent provenir des catégories suivantes : gouvernement, organisations locales, nationales, internationales et non gouvernementales, organisations communautaires, organisations dirigées par des réfugiés, institutions de recherche et centres de connaissances, agences des Nations Unies et/ou organisations de développement international ayant une solide expérience dans le développement urbain, la migration et/ou l'intégration dans les villes secondaires des pays à faible revenu.
6. Les candidats principaux doivent être en mesure de fournir une preuve d'enregistrement dans le pays du projet sélectionné depuis **au moins trois ans**.
7. Les candidats doivent démontrer une expérience avérée dans les domaines thématiques du développement urbain et/ou de la migration dans la région ciblée par cet appel à propositions.
8. Les candidats doivent avoir de l'expérience dans le domaine de l'intégration urbaine des communautés affectées par les déplacements ou fournir une proposition de partenariat avec une organisation qui en a.
9. Les candidats doivent fournir un relevé bancaire pour recevoir des fonds en dollars américains.
10. Les candidats doivent se conformer à toutes les dispositions de l'accord de subvention, y compris les conditions générales et les politiques et procédures applicables de l'UNOPS. Cela inclut le respect des règles et réglementations financières de l'UNOPS et la soumission d'un rapport d'audit externe à la fin du projet.
11. Les entités figurant sur la liste des sanctions des Nations Unies sont inéligibles à postuler.

Pays d'enregistrement et nationalité des candidats

Les candidats inclus ou exclus dans le cadre de cet appel à propositions en ce qui concerne le pays d'enregistrement et la nationalité (pour les individus) sont les suivants :

[Open to all countries](#)

Conditions Supplémentaires d'Inéligibilité

Le candidat ne doit pas répondre à l'une des conditions énumérées dans les [Instructions aux Entités Candidates](#), Article 1, qui rend le candidat inéligible à cette subvention/financement.

Pays d'enregistrement et nationalité du candidat

Les candidats inclus ou exclus dans le cadre de cet appel à propositions en ce qui concerne le pays d'enregistrement et la nationalité (pour les individus) sont les suivants :

[Open to all countries](#)

Conditions Supplémentaires d'Inéligibilité

Le candidat ne doit pas répondre à l'une des conditions énumérées dans les [Instructions aux Entités Candidates](#), Article 1, qui rend le candidat inéligible à cette subvention/financement.

1.11. Contenu des Soumissions de Propositions

1. Formulaire de demande de proposition - Un par ville (Veuillez lire les Instructions aux candidats avant de remplir le formulaire de demande de proposition)
2. Formulaire de proposition financière (Veuillez lire les directives sur les dépenses admissibles pour les subventions pour l'éligibilité des dépenses)
3. Formulaire d'auto-évaluation du marqueur de genre
4. Formulaire d'évaluation de la capacité de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA)
5. Formulaire d'évaluation des capacités - Fiduciaire
6. Formulaire de déclaration de soumission de proposition incluant l'engagement que le demandeur a la capacité de mettre en œuvre le projet qui sera développé dans l'étude de faisabilité. (Veuillez lire les conditions générales des accords de soutien aux subventions)
7. Si disponible, lettres de soutien des autorités locales ou de toute organisation locale/nationale soutenant le projet.

Les Candidats doivent lire attentivement et comprendre les [Requirements](#) (exigences) de cet Appel à Propositions et les [Instructions aux Entités Candidates](#) (Instructions pour les Candidats) avant de compléter les Propositions et Annexes.

Sous-subventions¹ et contrat²

La sous-attribution et le contrat sont uniquement autorisés dans le cadre de cet appel à projets comme suit :

Sous-attribution	Permissible
Contrat	Permissible

1.12. Devise de la Proposition

USD

1.13. Langue des Propositions

Toutes les propositions, informations, documents et correspondances échangés entre l'UNOPS et le candidat doivent être en : **Anglais**. Pour la RDC (uniquement), les propositions en **français** sont acceptées. Pour la RDC, toutes les activités du projet et les documents soumis peuvent également être complétés en français.

1.14. Soumission de Proposition

La date limite de soumission des propositions est le 16 juillet 2024 à 15h00 heure de l'Afrique de l'Est (14h00 heure de l'Europe centrale).

Les propositions doivent être soumises en utilisant la méthode suivante :

Soumettre par **e-mail uniquement au Secrétariat de Cities alliance à l'adresse ca-proposal@citiesalliance.org avec pour sujet Appel à Propositions _ Ville et Pays.**

Veuillez vous référer à l'article 10 "Soumission de Propositions" des [Instructions aux Entités Candidates](#) pour les détails spécifiques quant à la soumission de proposition. or details on the specific requirements for proposal submission.

¹ Le sous-sous-ventonnement est lorsqu'une entité est sélectionnée par le partenaire de mise en œuvre pour mettre en œuvre des activités au nom du partenaire de mise en œuvre et se conforme aux mêmes principes que ceux énoncés dans l'instruction opérationnelle de l'UNOPS sur le [Grant Support](#) (soutien aux subventions)

² Le contrat est effectué lorsqu'un partenaire de mise en œuvre achète des services, des biens ou des travaux en utilisant les procédures de passation de marchés du partenaire de mise en œuvre.

1.15. Type d'instrument juridique

Les instruments juridiques applicables sont identifiés ci-dessous.

- Accord de Soutien de Subvention
- Accord de coopération de projet
- Accord UN2UN

1.16. Informations de Contact

Toutes les correspondances, notifications et demandes de clarifications en relation avec cet appel à projets doivent être envoyées à :

Email	ca-proposal@citiesalliance.org
-------	--

1.17. Dates et Délais Importants

Les tableaux suivants fournissent les dates et délais clés concernant cet appel à projets.

	Date	Heure	Fuseau Horaire
Soumission de Proposition	Jul 16, 2024	[15:00]	East African time (EAT)
Session d'Information	Jun 19, 2024	[14:00]	East African time (EAT)
Date de début d'accord prévue	Sep 2, 2024		

Les questions peuvent être soumises à [ca-proposal@citiesalliance.org] entre le 14 et le 28 juin 2024.

Les réponses seront envoyées en 2 lots comme suit :

1. Les questions reçues du 14 au 16 juin, les réponses seront publiées le 19 juin 2024.
2. Les questions reçues du 17 au 28 juin, les réponses seront publiées le 3 juillet 2024.

Cities Alliance organisera une session d'information sur l'appel à projets le 19 juin 2024 à 14h00 (heure de l'Afrique de l'Est (EAT) = 13h00 heure de l'Europe centrale (CET)).

Les noms et les informations de contact du représentant du candidat qui assistera à la session d'information doivent être soumis par écrit par le candidat à [ca-proposal@citiesalliance.org]. Ces informations doivent inclure le nom complet et le poste de chaque représentant identifié et doivent être envoyées au moins un **(1) jour ouvrable avant le 19 juin 2024**.

Les questions peuvent être soumises à [ca-proposal@citiesalliance.org] entre le 11 et le 28 juin 2024.

Lien pour accéder à la session d'information: <https://zoom.us/j/93695844510>

2. EXIGENCES

2.1. Approche et Méthodologie

Les exigences de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEA) et d'intégration du genre dans les projets doivent être intégrées et reflétées dans le formulaire de candidature de projet. Veuillez lire les directives de l'UNOPS.

Veuillez vous référer aux directives de l'UNOPS.

1. Les directives pour la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEA) se trouvent dans ce lien. <https://www.unops.org/about/governance/accountability/iaig/sexual-exploitation-abuse-and-harassment>
2. Les directives pour l'intégration du genre dans les projets avec les annexes téléchargées dans UNGM et en Annexe 3 de cet Appel à Propositions.

2.2. Exigences du plan de mise en oeuvre

En utilisant les résultats proposés, les livrables et les activités en vue de réaliser les objectifs de la subvention/financement, compléter le plan de mise en œuvre. Le plan de mise en œuvre doit montrer avec précision la séquence et le calendrier de livraison de chaque activité et résultat.

2.3. Exigences du plan de suivi des partenaires de mise en oeuvre

Compléter le plan de suivi des partenaires de mise en œuvre (IP).

La proposition de projet doit présenter une approche pour mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) qui collectera et stockera les données de manière sécurisée conformément aux définitions des indicateurs (y compris la désagrégation requise), examinera, contrôlera la qualité et compilera les informations et données de performance, et assurera un reporting en temps voulu sur la réalisation des livrables, ainsi que l'atteinte des résultats et des objectifs. Le plan SEA devrait détailler les étapes vers la collecte régulière, l'analyse et le reporting des retours d'informations et des histoires de changement des parties prenantes et des bénéficiaires, et décrire une approche d'évaluation interne et de gestion de la performance qui implique pleinement les parties prenantes pertinentes de la ville.

Il est attendu que le TIP soumette des rapports de progrès trimestriels.

2.4. Exigences Budgétaires

1. Plafond Budgétaire: 200,000 USD par Lot.
2. Pour les exigences budgétaires supplémentaires, veuillez consulter les directives sur les dépenses éligibles pour les subventions et les instructions sur le modèle de proposition budgétaire.

3. MÉTHODE D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Les propositions soumises en réponse à ce document d'appel à Propositions seront évaluées selon la méthodologie d'analyse cumulative qui comprend les étapes suivantes :

- a. **Évaluation Préliminaire:** cela inclut une évaluation pour déterminer si les propositions respectent les critères formels et d'éligibilité énoncés dans le [Tableau 1: Critères Formels d'Éligibilité](#). Toutes les propositions qui passent cette étape seront soumises à une évaluation ultérieure comme suit.
- b. **Évaluation Technique:** Cette évaluation évalue les points techniques obtenus par chaque proposition en fonction des points maximum attribuables par groupe de critères dans le [Tableau 2.1: Parts of the technical proposal evaluation](#). Seules les propositions qui atteignent le seuil minimum indiqué dans le [Tableau 2: Critères Techniques](#) seront considérées comme substantiellement conformes à cette étape. L'évaluation des propositions techniques sera achevée avant l'ouverture des propositions financières.
- c. **Évaluation Financière:** Les propositions financières ne seront ouvertes que pour les propositions ayant atteint le seuil minimum de l'évaluation technique. Les propositions financières seront vérifiées pour détecter d'éventuelles erreurs mathématiques conformément à l'article 15 « Inexactitudes mineures, erreurs ou omissions » des [instructions aux candidats](#). Le total des points financiers obtenus pour chaque proposition sera déterminé conformément au [Tableau 3: Critères Financiers](#).
- d. **Analyse Combinée:** Analyse combinée : cette évaluation sera réalisée sur la base d'une analyse combinée prenant en compte tous les coûts, risques et avantages pertinents pour chaque proposition. L'analyse combinée inclut les scores des évaluations techniques et financières en utilisant une méthode de pondération prédéfinie.

Le nombre maximum de points qu'un candidat peut obtenir pour sa proposition est le suivant :

- Proposition Technique: 70 points
- Proposition Financière: 30 points

Le nombre total maximum de points qu'un candidat peut obtenir pour les propositions techniques et financières est de 100. La pondération des propositions techniques et financières sera de 70:30 - le ratio déterminé pour la proposition technique et la proposition financière.

UNOPS peut demander des clarifications ou des informations supplémentaires par écrit aux candidats à tout moment pendant le processus d'évaluation. Dans ce cas, toute réponse d'un candidat ne devra pas modifier le contenu de la proposition, y compris les aspects techniques et financiers de celle-ci. UNOPS peut utiliser ces informations pour interpréter et évaluer la proposition pertinente.

L'évaluation d'une proposition par UNOPS sera effectuée selon les critères d'évaluation décrits dans les tableaux suivants.

3.1 Evaluation Préliminaire

Tableau 1 CRITÈRES FORMELS ET D'ÉLIGIBILITÉ	
Critères évalués sur une base de réussite/échec pendant le criblage préliminaire	Documents à fournir pour établir la conformité aux critères
1. Le candidat est éligible tel que défini à l'article 1 « Éligibilité des candidats » des instructions aux candidats .	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition ● Déclarations ● Auto évaluation PSEA
2. La proposition est complète et comprend tous les formulaires remplis et autres documents demandés dans les Particularités 'Contenu des soumissions de propositions' .	<ul style="list-style-type: none"> ● Tous les documents demandés dans Particularités 'Contenu des soumissions de propositions'.
3. Le candidat accepte les conditions du modèle d'accord spécifiées dans les Particularités 'Type d'instrument juridique'.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition ● Déclarations
4. La proposition répond aux objectifs de l'appel à propositions.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition
5. Les propositions de projets sont en ligne avec la portée géographique décrite dans cet appel à projets.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition
6. Project proposals are in line with the thematic scope as outlined in this Call for Proposals.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition
7. Le candidat doit confirmer sa capacité et sa disponibilité à mettre en œuvre toutes les activités incluses dans l'étude de faisabilité (FS) soumise.	<ul style="list-style-type: none"> ● Déclarations
8. Le budget proposé pour la phase 1 ne doit pas dépasser 200 000 USD et la réalisation de la FS doit prendre un maximum de six mois.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition
9. Les candidats doivent avoir une expérience avérée de travail dans les domaines thématiques du développement urbain et/ou de la migration dans la région ciblée par cet appel à propositions.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition
10. Les candidats doivent démontrer une expérience avérée de travail dans le domaine de la protection ou proposer un partenariat avec une organisation qui le fait.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition
11. Les organisations candidates principales doivent fournir un relevé bancaire pour recevoir des fonds en dollars américains.	<ul style="list-style-type: none"> ● Relevé Bancaire
12. Les candidats principaux doivent être en mesure de fournir une preuve d'enregistrement dans le pays du projet depuis au moins (3) trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> ● Preuve d'Enregistrement
13. Les candidats doivent se conformer à toutes les dispositions de l'accord de subvention, y compris les conditions générales et les politiques et procédures applicables de l'UNOPS. Cela inclut le respect des règles et réglementations financières de l'UNOPS et la soumission d'un rapport d'audit externe à la fin du projet.	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition ● Acceptation de la Soumission
14. Les entités figurant sur la liste des sanctions des Nations Unies sont inéligibles à postuler.	

3.2 Evaluation Technique

Table 2 CRITÈRES TECHNIQUES	
Critères évalués sur la base d'un score pendant l'évaluation technique	Documents à fournir pour établir la conformité aux critères
<p>Le nombre maximum de points techniques obtenables est détaillé dans le Tableau 2.1: Parties de l'évaluation et de la proposition technique.</p> <p>Pour être techniquement conforme, les candidats doivent obtenir un seuil minimum de 70 % du total des points obtenables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition

Tableau 2.1: Parties de l'évaluation de la proposition technique		Points Obtenables
1.	<p>Alignement des objectifs, priorités et thèmes: L'organisation de mise en œuvre proposée a-t-elle une expérience démontrée de travail avec la ville et les communautés ciblées par l'action ? L'organisation de mise en œuvre proposée et ses partenaires possèdent-ils l'expertise technique, l'expérience et la capacité nécessaires pour mettre en œuvre et surveiller adéquatement le projet proposé et sa mise en œuvre (phase un et phase deux) ? L'approche et la méthodologie du projet sont-elles réalisables et pertinentes ? Comment le soutien proposé pour les villes partenaires assure-t-il l'inclusion des migrants et des personnes déplacées de force de manière sensible aux conflits et durable ? La proposition de projet dans son ensemble incarne-t-elle de bonnes pratiques de développement, notamment l'autonomisation des acteurs locaux et une gestion efficace de la performance ? Le projet adopte-t-il une approche de renforcement du système qui évite la création de structures parallèles mais, au contraire, s'appuie autant que possible sur les services, plates-formes, cadres et forums existants ? Le projet vise-t-il à renforcer les capacités des principaux acteurs concernés ?</p>	25
2.	<p>Connaissance du contexte et des parties prenantes: l'organisation de mise en œuvre proposée est-elle familière avec les besoins et les défis du développement urbain des gouvernements locaux dans le site du projet respectif ? Sont-ils familiers avec les cadres de migration urbaine et/ou de protection nationaux et les acteurs pertinents, et comment ces cadres sont-ils mis en œuvre sur le terrain dans les villes secondaires ? La proposition démontre-t-elle une bonne compréhension du contexte dans le site du projet respectif ? Y a-t-il une analyse des parties prenantes et une définition claire des groupes cibles ? Dans quelle mesure la participation et l'appropriation par les parties prenantes clés dans la mise en œuvre proposée sont-elles évidentes ? Est-il clair comment le projet travaillera avec le gouvernement, les acteurs non étatiques et les DACs ?</p>	15
3.	<p>Durabilité et Partenariat: le projet proposé démontre-t-il une bonne justification de la durabilité du centre de connaissances au-delà de la période de financement ? Une stratégie de sortie a-t-elle été envisagée ? Quels partenariats sont prévus dans la proposition ? Le consortium proposé est-il susceptible de pouvoir agir sur les questions locales et nationales liées à l'intégration locale ? Le partenariat est-il basé sur des relations de confiance à long terme ? Le système de gouvernance et de coordination entre les parties prenantes et les partenaires est-il approprié ? Le rôle et l'implication des sous-partenaires sont-ils clairs et solides ? Les partenaires</p>	10

	du projet sont-ils susceptibles d'augmenter les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de la municipalité et des DACs grâce à la mise en œuvre du projet ?	
4.	Sensibilité au Genre: la proposition démontre-t-elle une prise de conscience et une compréhension des défis concrets liés au genre dans le contexte du projet ? Dans quelle mesure la proposition s'efforce-t-elle d'inclure les femmes en tant que participantes et bénéficiaires égales ? Y a-t-il un équilibre entre les sexes dans l'équipe du projet ? Dans quelle mesure la proposition prévoit-elle de contribuer à une plus grande égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? La proposition de mécanisme de suivi est-elle susceptible de désagréger avec succès les résultats du programme par sexe ?	5
5.	Innovation: les propositions de projet doivent fournir une solution au problème de développement défini qui a un potentiel élevé pour un impact fort à plus grande échelle ou qui a des preuves prometteuses pour obtenir des résultats significativement meilleurs à des coûts inférieurs à ceux des solutions existantes.	5
6.	Handicap et Diversité: toutes les activités et services proposés sont-ils adaptés pour aborder les barrières physiques, de communication et sociales à l'inclusion des personnes ayant différents types de handicaps ? D'autres questions liées à la diversité et à l'inclusion (par exemple, l'ethnicité, la classe, le contexte de conflit, l'occupation) sont-elles prises en compte dans la proposition ?	5
7.	Environnement: le projet démontre-t-il une analyse de l'impact environnemental des déplacements et de la réponse à ceux-ci ? Le projet inclut-il des mesures visant à réduire les effets néfastes sur l'environnement ? Les DACs sont-ils inclus dans le projet en tant qu'acteurs de l'atténuation du changement climatique, tirant parti de leur expérience et de leurs compétences ?	5
Total des points de la proposition technique		70

3.3 Evaluation Financière

Tableau 3 CRITÈRES FINANCIERS		
Critères évalués sur la base d'une méthodologie d'analyse cumulative pendant l'évaluation financière	Documents à fournir pour établir la conformité aux critères	Points Obtenus
1. Comment le budget proposé se compare-t-il à celui des autres candidats de cet appel à propositions ?	<ul style="list-style-type: none"> Proposition Financière (Modèle de Budget) 	30
Total des points de la Proposition Financière		30

ANNEXE 1: LISTE INDICATIVE DES ACTIVITÉS DE SUIDAC

IMPACT: Améliorer l'intégration durable des communautés affectées par les déplacements (DACs) dans les villes hôtes ciblées en Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan, Ouganda.

Niveau de Résultat - SO1: Amélioration de l'autonomie et de la cohésion sociale des DACs (femmes et hommes) vivant dans les zones urbaines et périurbaines ciblées en Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan, Ouganda.

- ❖ SO1.1: Proportion d'individus ciblés rapportant une amélioration du bien-être (compris comme une réduction du niveau de détresse, un accès à la protection et aux services essentiels).
 - Niveau de Produit: OP1.1: Amélioration de l'accès des DACs aux services urbains, y compris la santé (physique et mentale), la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation, le soutien contre la violence basée sur le genre (GBV), l'énergie et le logement, la terre et la propriété.

Les activités seront adaptées à chaque contexte municipal et comprendront des actions telles que, sans s'y limiter :

★ **Activité 1.1.1 - Améliorer l'accès aux services éducatifs inclusifs et de qualité pour les DACs.**

Les services éducatifs surchargés seront améliorés, étendus et équipés pour améliorer les services éducatifs fournis aux communautés hôtes et aux DACs. Les déficiences existantes dans les services éducatifs locaux seront abordées par l'extension des infrastructures, la fourniture de matériel pédagogique et d'apprentissage, des dispositifs d'assistance pour les apprenants handicapés, du mobilier supplémentaire et le renforcement des capacités des personnes travaillant dans le secteur de l'éducation. La digitalisation des approches d'apprentissage est une priorité. Le renforcement des systèmes nationaux et locaux existants et l'évitement de la création de structures parallèles sont également une priorité. Toute expansion des structures existantes doit être préférée à la création de nouvelles.

- Amélioration durable des infrastructures des écoles primaires et secondaires, ainsi que des infrastructures des instituts techniques, avec un accent particulier sur les écoles et les districts scolaires sous pression en raison du nombre accru d'élèves. Dans le but de promouvoir l'éducation inclusive, tous les travaux de construction doivent répondre aux besoins spécifiques des apprenants handicapés, en supprimant les barrières et les obstacles infrastructurels et en garantissant des points d'accès et des services adéquats. Les grands projets d'infrastructure seront entrepris par la municipalité, le partenaire de mise en œuvre ou l'UNOPS - selon les besoins et les capacités locales identifiés dans l'étude de faisabilité. Dans la mesure du possible, les petits projets de développement des infrastructures seront entrepris par le biais d'un fonds d'amélioration communautaire (CUF). Les écoles seront équipées pour travailler vers des systèmes éducatifs numériques.
- Organiser des formations de renforcement des capacités pour les enseignants et les éducateurs scolaires. Les formations viseront les enseignants et les éducateurs déjà en service dans la municipalité, suffisantes pour couvrir les besoins critiques de formation identifiés pour renforcer les capacités des enseignants. Le contenu détaillé de la formation sera défini par les besoins identifiés au niveau des écoles sélectionnées. Soutenir les enseignants et les éducateurs dans le processus de digitalisation de l'éducation est une priorité clé.
- Mettre un accent particulier sur les approches de médiation des conflits pour les jeunes. Un accent fort sera mis sur l'inclusion sociale et les approches de médiation des conflits pour prévenir et/ou résoudre les conflits parmi les jeunes DACs.
- Renforcer les capacités de gestion et de gouvernance des écoles locales et des instituts techniques. Dans chaque école ciblée par le programme, il sera veillé à un système de gestion et de gouvernance scolaire solide et à l'élaboration de plans d'amélioration scolaire pour aborder des questions telles que la délivrance des programmes, l'absentéisme, le soutien aux enseignants, la supervision, la participation des parents et l'accès au déjeuner et à la nourriture à l'école.
- Soutenir l'éducation professionnelle et la formation aux compétences pour les jeunes vulnérables et désavantagés exclus de l'éducation formelle, de la formation et de l'emploi. Les bénéficiaires seront sélectionnés en fonction de leur situation socio-économique et de leur vulnérabilité. Les programmes seront conçus en fonction des demandes du marché local.

★ **Activité 1.1.2 - Améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité existants pour les DACs.**

Les déficiences dans les services de santé seront abordées par l'expansion des infrastructures, la fourniture d'équipements médicaux spécialisés, de la logistique et des fournitures, et le renforcement des capacités des travailleurs du secteur de la santé, de la communication des risques, du contrôle des infections et des mécanismes de référence. Des évaluations des maternités seront entreprises pour combler les lacunes dans les municipalités ciblées. Le programme visera à garantir une prestation de services de santé équitable et de qualité à tous les DACs. La capacité des établissements de santé et des agents de santé communautaires sera renforcée sur la prestation de services de santé inclusifs, y compris le soutien en santé mentale et psychosocial. Le renforcement des systèmes nationaux et locaux existants et l'évitement de la création de structures parallèles

sont également une priorité. Toute expansion des structures existantes doit être préférée à la création de nouvelles.

- Équiper et rénover les infrastructures de soins de santé de base existantes autant que possible et construire de nouvelles structures uniquement lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives. Le programme vise à améliorer l'accès et la qualité des services de santé de base pour les DACs en augmentant la capacité d'admission et en améliorant la qualité de la prestation des services de santé. Cela devrait inclure la prestation de services tels que la prévention, la promotion, les soins curatifs ambulatoires, la maternité, les soins hospitaliers et de laboratoire. Les grands projets d'infrastructure seront entrepris par la municipalité, le partenaire de mise en œuvre ou l'UNOPS. Dans la mesure du possible, les petits projets de développement des infrastructures seront entrepris par le biais d'un CUF.
 - Renforcer la prestation de services intégrés (communautés hôtes et déplacées) de soutien en santé mentale et psychosocial. Le soutien en santé mentale doit être promu par le développement de centres de soins de santé et de départements dans les centres de soins existants. Les centres créeront un espace commun et partagé où les DACs pourront recevoir un soutien pour faire face à des expériences traumatisantes telles que la violence sexuelle et basée sur le genre grâce à des services de conseil et de soutien psychologique.
 - Organiser des formations de renforcement des capacités pour renforcer les services communautaires et intégrés de soutien en santé mentale et psychosocial. Des formations de renforcement des capacités seront organisées pour les représentants locaux des DACs, tels que les organisations communautaires (CBO) et les organisations dirigées par des réfugiés impliquées dans le soutien en santé mentale et psychosocial (y compris la violence sexuelle et basée sur le genre - SGBV). En renforçant leurs capacités, la prestation de soutien psychosocial communautaire sera étendue pour les victimes et les survivants de la violence domestique, des traumatismes de guerre, de l'exploitation et de l'abus des enfants, et de la dépression, ainsi que la surveillance communautaire et les références aux acteurs spécialisés.
 - Concevoir et mener des campagnes de sensibilisation à la santé sur les défis de santé affectant les DACs. Les campagnes seront conçues et mises en œuvre pour aborder les défis de santé affectant les DACs tels que le SIDA, les problèmes liés à la COVID-19, les drogues, les traumatismes dus à la violence (y compris la violence sexuelle et basée sur le genre), l'abus de substances et la santé mentale.
- ★ **Activité 1.1.3 - améliorer l'accès et l'utilisation des installations publiques d'hygiène, des sources d'eau potable améliorées et des installations sanitaires. Le renforcement des systèmes nationaux et locaux existants et l'évitement de la création de structures parallèles sont également une priorité. Toute expansion des structures existantes doit être préférée à la création de nouvelles.**
- Revoir, adopter et diffuser un plan de gestion des déchets municipaux démontrant des efforts pour convertir les déchets en valeur. Une gestion adéquate des déchets doit être encouragée pour éviter l'apparition de maladies transmissibles qui submergeront le système de santé déjà fragile dans les municipalités. Le programme doit encourager les efforts pour convertir les déchets en valeur.
 - Améliorer et améliorer les installations existantes et construire de nouvelles sources d'eau potable et/ou des toilettes publiques drainables et des installations sanitaires uniquement lorsque rien n'est déjà en place. Les toilettes publiques et les installations sanitaires doivent être construites près des lieux publics et être équipées des installations de lavage nécessaires. Des dispositions spéciales pour les personnes handicapées doivent être assurées. L'amélioration des services de toilettes publiques vise à réduire la pollution environnementale et à diminuer le risque de maladies hydriques.
- ★ **Activité 1.1.4 - Soutenir les DACs dans la pratique de l'agriculture urbaine ou d'autres pratiques similaires pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la génération de revenus.**
- Encourager le développement de l'agriculture urbaine ou d'autres pratiques innovantes similaires, telles que l'agriculture en sec.
- ★ **Activité 1.1.5 Soutenir les DAC dans l'accès à la fourniture d'énergie durable.**
- Soutenir les DACs dans l'accès à des sources d'énergie renouvelable hors réseau telles que les panneaux solaires.
 - Soutenir les gouvernements locaux et les organisations communautaires sur les modèles de faisabilité et de financement pour les micro-réseaux.
 - Fournir une formation sur les systèmes d'énergie renouvelable et la maintenance pour assurer la propriété et la durabilité.
- ★ **Activité 1.1.6 - Soutenir les DACs dans le secteur du logement, des terres et de la propriété (HLP).**
- Soutenir les gouvernements locaux et les organisations communautaires pour fournir des abris sûrs aux communautés affectées par le déplacement (DACs), améliorer l'accès à la documentation et la protection contre les expulsions forcées. Les lieux d'hébergement doivent être sûrs contre les dangers environnementaux tels que les inondations et les glissements de terrain et offrir aux DAC un accès aux marchés, aux services de base et aux opportunités de subsistance.
 - Dans les situations de déplacement prolongé, soutenir les gouvernements locaux et nationaux dans la planification de l'inclusion et de la transformation des abris temporaires en établissements urbains durables.

- Soutenir les négociations entre les DACs, les gouvernements locaux et nationaux, et les prestataires de services financiers pour faciliter les programmes de logements sociaux abordables, les fonds d'urbanisation communautaire (CUF), la microfinance pour les améliorations progressives des logements et les petits prêts immobiliers.
 - Soutenir les gouvernements locaux dans la mise à niveau des quartiers informels où les DACs cherchent un abri pour obtenir de meilleures conditions de logement, un approvisionnement en eau et en énergie, et une gestion des déchets.
- ❖ SO1.2: Proportion d'individus ciblés ayant accès à des opportunités de moyens de subsistance ainsi qu'à des financements et des économies.
- Niveau de Produit: OP1.2: Accès accru des DACs à des opportunités de moyens de subsistance diversifiées et à des financements, en portant une attention particulière à la lutte contre les vulnérabilités des travailleurs de l'économie informelle.

Les activités seront adaptées à chaque contexte municipal et comprendront des actions telles que, sans s'y limiter:

- ★ **Activité 1.2.1 - Faciliter l'accès à de nouvelles ou meilleures opportunités de travail pour les communautés affectées par le déplacement (DACs).**
 - Encourager les entreprises et l'accélération des PME pour de meilleures opportunités de travail local. Les municipalités seront soutenues pour concevoir des actions localement pertinentes afin d'augmenter la disponibilité des emplois et de faire correspondre les travailleurs aux opportunités. Si les emplois sont limités, le programme soutiendra les interventions visant à résoudre les contraintes des entreprises locales. Les domaines d'intervention que les gouvernements locaux doivent considérer incluent : Attirer des entreprises en améliorant le climat des affaires local (services de soutien aux entreprises, politiques d'investissement/promotion/suivi, facilitation de capital de démarrage/catalyseur/risque, disponibilité des terrains, infrastructures telles que les routes urbaines et les transports publics, l'eau et l'assainissement, la sécurité publique, le logement/la réhabilitation des bidonvilles, la prévisibilité) ; et faciliter la proximité et/ou l'accessibilité aux intrants (programmes de liaison avec les arrière-pays par le biais de la planification du développement territorial, la transformation agroalimentaire, les compétences pour la main-d'œuvre, les services de soutien aux entreprises, la complémentarité des compétences telles que le besoin de services sociaux et d'équipements pour attirer et retenir une main-d'œuvre plus qualifiée, des institutions et des règlements transparents (taxes municipales et incitations, politiques de zonage et d'utilisation des terres, permis de construire, licences commerciales, sécurité publique et application de la loi).
 - Améliorer l'accès à des espaces sûrs et propices aux entreprises, y compris des marchés écologiquement durables. Les infrastructures locales, telles que les abris de marché, seront développées ou renouvelées. Cela inclut la fourniture de matériaux ou le renforcement des capacités, selon les lacunes identifiées dans la proposition de projet. Les grands projets d'infrastructure seront entrepris par la municipalité, le partenaire de mise en œuvre ou l'UNOPS. Dans la mesure du possible, les projets de développement de petites infrastructures seront réalisés par le biais d'un Fonds d'Utilisation Communautaire (CUF).
 - Le programme soutiendra des initiatives qui justifient et démontrent l'idée que la collaboration entre les villes augmente leur capacité à mieux gérer les flux migratoires ruraux-urbains et urbains-urbains. Une attention particulière sera accordée aux types et aux tendances des flux interurbains, ainsi qu'à la manière dont la fourniture de services et d'autres éléments d'attractivité urbaine influencent les décisions de migration interurbaine. Des mécanismes de soutien technique et financier seront identifiés, que les villes pourront se proposer mutuellement et soumettre à la discussion des associations mondiales et nationales de villes.
 - Le programme promouvra le développement d'une économie circulaire locale. Il s'associera avec des organisations locales et des OSC (organisations communautaires de base) pour encourager la création d'un fonds de soutien local qui lancera un appel annuel à l'innovation afin de découvrir et d'encourager les meilleures pratiques locales disponibles sur ce sujet.
 - Renforcement du marché du travail local grâce à l'appariement des emplois. Des guichets uniques/centres d'accueil pour les DACs (communautés affectées par le déplacement) seront établis dans les municipalités ciblées pour encourager la création de registres d'appariement des emplois. Les centres seront directement liés à la municipalité et mettront en relation les travailleurs avec les entreprises ayant besoin d'employés. Les solutions numériques pour l'appariement des emplois seront une priorité.
- ★ **Activity 1.2.2 - Faciliter l'accès des DACs aux services financiers.**
 - Le programme facilitera l'accès des DACs (communautés affectées par le déplacement) aux services financiers. Cela inclut la négociation avec les gouvernements locaux et nationaux ainsi que les prestataires de services financiers pour permettre des programmes de logement social abordable, des fonds de développement urbain communautaire (CUF), la microfinance pour des améliorations progressives de l'habitat et des prêts de petite taille pour le logement.

- Soutenir le développement de structures d'épargne, y compris les groupes de femmes, dans le but d'encourager les activités génératrices de revenus. Les groupes de femmes engagés dans des micro et/ou petites entreprises seront formés à la génération de revenus. Des formations en compétences commerciales et en gestion seront organisées en partenariat avec les banques pour promouvoir les activités génératrices de revenus.
- ❖ SO1.3: Nombre de mécanismes d'enregistrement nationaux nouveaux ou améliorés pour l'accès des DACs à la documentation et à la protection.
 - Output level: OP1.3: Nombre de mécanismes d'enregistrement nationaux nouveaux ou améliorés permettant aux DACs d'accéder à la documentation et à la protection.

Les activités seront adaptées à chaque contexte municipal et comprendront des actions telles que, sans s'y limiter:

★ **Activité 1.3.1 - Mécanismes d'inclusion et de protection pour les DACs vulnérables établis et appliqués dans la prestation de services d'urbanisme.**

Les mécanismes institutionnels, légaux et administratifs visant à promouvoir et protéger les droits humains des groupes vulnérables parmi les réfugiés et les communautés d'accueil sont renforcés afin d'améliorer leur intégration dans la vie urbaine de la municipalité.

- Sélectionner et former des volontaires communautaires para-sociaux pour renforcer la protection communautaire et la promotion des droits de l'homme parmi les DACs. Les volontaires communautaires para-sociaux seront identifiés et formés pour compléter et soutenir les OSC locales dont les efforts de sensibilisation sont entravés par des contraintes en matière de personnel, de logistique et d'opérations. Ils travailleront en étroite collaboration avec les autorités municipales, qui seront encouragées à jouer un rôle actif dans cette activité et à fournir des espaces pour les volontaires communautaires para-sociaux. Les volontaires devront respecter les principes de confidentialité tout en promouvant les droits des réfugiés et des communautés d'accueil sans discrimination.
- Renforcer les capacités des acteurs de la protection et des droits de l'homme. Les principales autorités locales seront formées sur les questions relatives à la protection et aux droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration des préoccupations en matière de protection et de droits de l'homme dans l'urbanisme et la prestation de services.
- Concevoir et diffuser des documents d'information, de communication et d'éducation sur les messages clés en matière de protection et de droits de l'homme. Des messages clés sur les mécanismes juridiques et administratifs disponibles pour identifier, protéger et orienter les préoccupations en matière de protection et de droits de l'homme vers l'assistance des autorités compétentes seront partagés.
- Concevoir et mener des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur la protection, les droits de l'homme et la coexistence pacifique dans la municipalité. Un fort accent sera mis sur la participation des jeunes en tant qu'agents de changement social et économique positif parmi les DACs.
- Soutenir la création et l'autonomisation de groupes communautaires tels que les OSC d'accueil, les associations de développement social (ADS) et les organisations dirigées par les réfugiés (ODR) pour améliorer le plaidoyer en faveur des droits urbains collectifs, renforcer la cohésion sociale et promouvoir la coexistence pacifique.

★ **Activité 1.3.2 - Encourager la reconnaissance des DACs vivant dans les villes par l'amélioration des données et de la protection.**

Inclure les DACs dans les recensements et la planification gouvernementale est important pour comprendre les chiffres et les besoins, et pour s'assurer que le gouvernement central et le financement international aux municipalités prennent en compte les habitants affectés par le déplacement.

- Soutenir les partenariats avec les municipalités pour le développement de guichets uniques/centres d'accueil et de bureaux d'assistance. Des centres d'accueil liés aux bureaux municipaux devraient être établis pour enregistrer et présenter les DACs aux services locaux disponibles et au soutien. Ces centres devraient être gérés en partenariat avec des OBC et des ORC. Les bureaux d'assistance fourniraient des services de traduction et un soutien juridique aux DACs dans le besoin. Les processus devraient être numérisés.
- Concevoir et mener des campagnes d'enregistrement chaque fois que possible pour accroître l'accès des DACs à la documentation et élaborer des stratégies pour les aider à réduire les vulnérabilités causées par le manque de documentation (par exemple, le manque d'accès au logement, à l'emploi et aux services).
- Faciliter et/ou renforcer l'enregistrement et l'assistance des personnes déplacées dans les zones urbaines, tels qu'un accès accru aux cartes d'identité locales, à la documentation civile émise localement, aux bureaux d'information, aux documents civils et au droit de vote pour les PDIP.

- Organiser et soutenir des activités d'assistance juridique (éducation juridique, conseils, aide juridique, etc.). Cela comprend le soutien aux centres d'assistance juridique/mobiles existants ou l'établissement de nouveaux qui peuvent soutenir les DACs avec des services juridiques/parajuridiques sur des questions importantes pour eux, telles que les droits au logement, à la terre et à la propriété et la violence (par exemple, la violence basée sur le genre et les mutilations génitales féminines).
- Établissement de partenariats entre les municipalités et les centres de santé mentale en cas de besoins juridiques.

Niveau de Résultat – SO2: Renforcement de la préparation et de l'efficacité des administrations municipales locales, des gouvernements nationaux et des organismes régionaux pour répondre aux besoins des DACs dans les zones urbaines.

- ❖ SO2.1.1: Nombre de politiques de développement urbain adoptées par les autorités locales ciblées qui intègrent des approches de la migration forcée dans les contextes urbains.
- ❖ SO2.1.2: Nombre de projets clés d'infrastructure urbaine achevés dans les villes cibles qui intègrent des approches inclusives et durables sur le plan environnemental.
 - Niveau de Produit OP2.1: Amélioration de la capacité des autorités locales à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des interventions, basées sur des approches

Les activités seront adaptées à chaque contexte municipal et comprendront des actions telles que, sans s'y limiter:

- ★ **Activité 2.1.1 - Assistance technique et renforcement des capacités des autorités locales pour améliorer la connaissance des besoins en développement urbain et en infrastructure, la fourniture de services publics, la bonne gouvernance, la protection juridique des populations déplacées, l'accès aux droits et les questions de déplacement forcé.**

Les capacités des municipalités à planifier, concevoir et mettre en œuvre des stratégies urbaines durables, non discriminatoires et sensibles au genre seront renforcées. L'approche innovante se concentrera sur la manière d'intégrer efficacement les besoins et les priorités des populations déplacées dans les plans et politiques de développement urbain. Elle se concentrera également sur la manière de renforcer les capacités des associations communautaires locales fondées par les populations déplacées en tant que partenaires des gouvernements locaux pour dynamiser et plaider en faveur de politiques plus inclusives et de décisions aux niveaux de la gouvernance locale. L'objectif est d'améliorer la prestation de services de manière efficace et collaborative.

- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités des autorités locales pour améliorer leur connaissance des besoins en développement urbain et en infrastructures, de la prestation de services publics, de la bonne gouvernance, de la protection juridique des populations déplacées, de l'accès aux droits et des problématiques liées aux déplacements forcés.
- Renforcer les capacités du personnel technique et des dirigeants politiques locaux pour planifier, concevoir et gérer de manière efficace et inclusive les espaces publics. Les capacités des municipalités à fournir des services publics en matière de logement, de santé, d'hygiène et d'assainissement, d'éducation, de moyens de subsistance, de protection ainsi que la promotion de processus de planification urbaine inclusive et participative impliquant les populations déplacées sont améliorées à mesure que leurs capacités de gestion des finances publiques sont renforcées. Soutenir les forums municipaux existants ou créer de nouveaux forums qui réunissent les autorités locales, les représentants des populations déplacées, les leaders communautaires et la société civile locale (par exemple, les organisations communautaires de base, les ONG, les syndicats) pour encourager le dialogue sur les problèmes affectant la ville, promouvoir la cohésion sociale et garantir une meilleure inclusion des populations déplacées dans le processus décisionnel. Le Forum de Développement Municipal (MDF) ou le Forum de Développement Urbain (CDF) est une plateforme établie au niveau municipal pour tous les acteurs afin d'échanger des points de vue, de débattre des priorités et de convenir d'actions communes sur les questions relatives à la ville. Cities Alliance a promu le rôle du forum multipartite en tant que plateforme de participation et de dialogue entre les citoyens urbains, y compris les communautés d'accueil et les personnes déplacées, pour échanger des connaissances et informer les politiques, plans et budgets locaux. Le forum est un moyen de promouvoir la bonne gouvernance.

- ★ **Activité 2.1.2 - Examiner et élaborer des plans de développement physique municipaux.**

La planification de l'expansion urbaine est une approche simple permettant aux villes de planifier les 30 prochaines années de croissance de manière à correspondre à leur contexte et à leurs ressources. Elle est conçue et mise en œuvre par les fonctionnaires techniques locaux et les politiciens, très différents des plans complexes préparés par des consultants. En tant que méthodologie, la planification de l'expansion urbaine est conçue pour être simple afin de pouvoir être rapidement et facilement expliquée aux parties prenantes, favorisant ainsi l'appropriation locale. La

méthodologie est destinée à être modifiée, et chaque ville est censée adapter l'approche générale en fonction des connaissances et des circonstances locales. En travaillant en étroite collaboration avec le personnel municipal, le programme élaborera un plan de développement municipal comprenant des stratégies adressant les DACs résidant dans toutes les zones urbaines participantes. Le processus impliquera la réalisation d'évaluations de l'utilisation des terres ainsi que la cartographie des quartiers informels et des espaces ouverts sur l'ensemble du territoire municipal. Il créera et/ou renforcera des plans de développement urbain intégrés, des plans d'expansion urbaine et des stratégies d'inclusion locales pour les DACs résidant dans toutes les zones urbaines participant à l'action.

- Les municipalités reçoivent des services de conseil technique pour créer et mettre en œuvre leurs plans d'expansion urbaine. Après la création des plans, l'équipe d'expansion urbaine de la ville travaille à sa mise en œuvre en coordination avec les autorités régionales et les établissements environnants. Avec un plan d'expansion urbaine, la mise en œuvre signifie spécifiquement protéger les emprises prévues pour les routes, les zones sensibles sur le plan environnemental et les grands espaces publics ouverts contre le squat ou tout autre développement. L'objectif de cette démarche avant le développement est de garantir que les terrains pour les routes seront disponibles lorsque le développement atteindra une zone, ce qui facilitera grandement l'organisation de la ville de manière ordonnée. Lorsque la ville approuve le plan d'expansion urbaine finalisé, l'équipe d'expansion urbaine estime le coût en espèces de l'indemnisation et travaille pour l'inclure dans le budget municipal. Il faut généralement environ cinq ans pour acquérir tous les terrains destinés aux routes et aux zones environnementales sensibles.

Le programme soutiendra les municipalités pour planifier l'expansion urbaine et connecter physiquement les lieux où les nouveaux résidents sont susceptibles de s'installer (la périphérie urbaine) avec la ville existante. Les municipalités seront encouragées à soutenir activement l'intégration de la migration dans la planification urbaine au cours des prochaines décennies. Les villes participantes seront formées pour estimer leur croissance future au cours des 30 prochaines années et identifier les terrains où cette croissance peut avoir lieu.

- Créer et/ou renforcer des plans de développement urbain intégrés, des plans d'expansion urbaine et des stratégies locales d'inclusion qui abordent les DACs résidant dans toutes les zones urbaines participant à l'action.

★ **Activité 2.1.3 - En liaison avec les autorités nationales, soutenir la réalisation de recensements officiels des DACs chaque fois que possible, en particulier des personnes déplacées de force, pour aider les autorités locales à mieux gérer la planification urbaine, la prestation de services, le développement urbain et les investissements en infrastructure publique.**

- Promouvoir la création de bureaux d'enregistrement municipaux dans le cadre des centres d'accueil locaux. Des bureaux de référence systématiques tels que les guichets uniques doivent être encouragés et maintenus au niveau local pour éviter la duplication des recensements. Les processus doivent être numérisés.
- Générer des données et utiliser des données précises pour planifier la prestation de services. Des données seront générées pour les villes confrontées à une importante migration interne et à une expansion urbaine afin de compenser les décomptes de recensement peu fréquents et inexacts. Les villes secondaires en pleine croissance bénéficient de techniques de télédétection et d'échantillonnage pour estimer la population, ce qui leur permet de surveiller et de suivre leur population plus fréquemment que lors du recensement. Les municipalités recevront des estimations de population mises à jour sur la base de méthodologies validées : échantillonnage de la population sélectionnée et décomptes par télédétection des nouveaux toits résidentiels. Les équipes municipales sont formées pour collecter et mettre à jour ces données, et les résultats sont publiés en ligne dans une base de données avec des statistiques comparables pour les villes de nombreux pays.
- Collaboration avec les autorités nationales pour soutenir la réalisation de recensements officiels des DACs, en particulier des personnes déplacées de force, pour aider les autorités locales à mieux gérer la planification urbaine, la prestation de services, le développement urbain et les investissements en infrastructure publique.

★ **Activité 2.1.4 -Sélectionner et soutenir des interventions ponctuelles pour promouvoir la protection de l'environnement et des investissements ponctuels dans des infrastructures vertes dans les villes accueillant des DACs.**

-
- Sélectionner et soutenir des interventions ponctuelles pour promouvoir la protection de l'environnement et des investissements ponctuels dans des villes accueillant des DACs.
- Développer des plans d'expansion urbaine résilients au climat pouvant mettre en évidence les nouvelles zones où la croissance est susceptible de se produire. Ils ajoutent de la prévisibilité et du champ d'action au processus de croissance urbaine à long terme. Dans certains cas, cela inclut des zones d'extraction et de stockage d'eau, et l'exercice de planification peut mettre en évidence les zones existantes d'approvisionnement en eau et envisager les futurs besoins de stockage et d'extraction d'eau. Les plans peuvent également être utilisés pour

protéger les approvisionnements en eau de surface en tant que composante de la protection des zones sensibles sur le plan environnemental et soutenir l'accès.

- Fournir aux gouvernements municipaux un soutien technique pour appliquer l'approche de planification de l'expansion urbaine. Cela peut accroître la résilience en utilisant des données de prévision et de risque climatique pour améliorer les évaluations des besoins et des risques futurs et contrôler directement les emplacements des corridors d'infrastructure par le déploiement du réseau artériel. Si cela est fait en consultation avec des experts locaux, cela peut aider à protéger les approvisionnements en eau, à améliorer le drainage et à protéger d'autres liens vitaux, réduisant les inondations et maintenant la connectivité et les services de base pendant les événements extrêmes. Concevoir des grilles routières artérielles avec les départements d'urbanisme municipaux pour fonctionner comme des lignes de drainage majeures qui évacuent l'eau des quartiers. Cela réduit le risque de déplacements répétés pour les DACs pendant les saisons d'inondations. Les emprises routières et les zones sensibles sur le plan environnemental dans la zone d'expansion peuvent être alignées pour accommoder les schémas de drainage existants et favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour aider à recharger les sources d'eau souterraine.

- ❖ SO2.2: Nombre de stratégies locales facilitant l'intégration locale urbaine des personnes déplacées de force. Niveau de production
 - Niveau de produit : OP2.2 : Renforcement du dialogue politique multi-niveaux (local, national, régional) sur les questions de déplacement forcé en milieu urbain concernant les villes/districts/régions accueillant des DACs.

- ★ **Activité 2.2.1 - Favoriser le dialogue politique national et local sur les questions de déplacement forcé en milieu urbain affectant les villes accueillant des DACs.**

Pour favoriser le dialogue politique national et local sur les questions de déplacement forcé en milieu urbain, SUIDAC encouragera la collaboration et la consultation à plusieurs niveaux. Cela inclura la représentation de secteurs non gouvernementaux, notamment les communautés hôtes, les personnes déplacées, la société civile, les analystes et les experts techniques. Il facilitera également des conversations équitables à travers le gouvernement, des municipalités aux régions/provinces, aux ministères nationaux et aux acteurs régionaux et mondiaux. Ces engagements conféreront légitimité et autorité aux municipalités alors qu'elles échangeront avec leurs homologues ailleurs et les responsables d'autres sphères/niveaux de gouvernement.

- Renforcer les groupes de travail nationaux existants ou en créer de nouveaux, impliquant différentes administrations municipales, gouvernements locaux, la société civile (par exemple, les syndicats, les associations de travailleurs, les organisations communautaires, les ONG, les organisations de personnes déplacées) et les ministères nationaux compétents pour favoriser le dialogue politique sur les questions de déplacement forcé en milieu urbain affectant les villes accueillant des DACs.
- Encourager l'organisation d'un dialogue politique national et créer un comité de pilotage national pour cette Action afin de discuter des droits des DACs et des problèmes de déplacement urbain.

Chaque municipalité de l'Action créera un comité de pilotage national dans le cadre de la mise en œuvre de son étude de faisabilité. Les membres des comités de pilotage seront sélectionnés en partenariat avec le TIP au cours de la phase de démarrage. Un objectif du comité de pilotage national sera d'amplifier les voix et l'influence des fonctionnaires municipaux et des résidents dans les forums politiques nationaux, régionaux et internationaux pertinents. Chaque comité de pilotage comprendra des représentants des secteurs non gouvernementaux (communautés d'accueil, personnes déplacées, société civile, analystes et experts techniques) et des gouvernements, des municipalités aux régions/provinces en passant par les ministères nationaux. Ils promouvront la parité des sexes (autant que possible).

ANNEXE 2: LA MATRICE DE CADRE LOGIQUE SUIDAC

	Chaîne de Résultats	Indicateur	Lignes de base (valeurs et années) (2024)	Cibles (valeur et année de référence) (2028)	Valeur actuelle	Sources et moyens de vérification	Suppositions
Niveau d'impact (Résultat global)	Pour améliorer l'intégration durable des communautés affectées par le déplacement (CAD) dans les villes d'accueil ciblées en Éthiopie, en RDC, en Somalie, au Soudan et en Ouganda.	OO1: Pays avec des politiques migratoires visant à faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, par domaine politique (1 = Nécessite des progrès supplémentaires ; 2 = Partiellement satisfaisant ; 3 = Satisfaisant ; 4 = Entièrement satisfaisant) SG_CPA_MIGRS, tous les domaines (GERF 1.18 SDG 10.7.2)	Ethiopie: 3 (2021) RDC: Pas d'information Somalie: 2 (2019) Soudan: Pas d'information Ouganda: 3 (2019)			UNSDG Indicators Database https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database	Pas d'application
		OO2: Proportion de la population qui sont des réfugiés, par pays d'origine. (GERF 1.17)	3,986,287 (Nov. 2023) Ethiopie: 953,667 RDC: 520,130 Somalie: 16,737 Soudan: 959,798 Ouganda: 1,535,955			UNHCR data https://data.unhcr.org/en/countries/	

		<p>OO3:Dans quelle mesure la promotion de l'intégration locale en tant que solution durable préférée pour les <u>personnes déplacées</u> dans les zones urbaines améliore-t-elle la situation (matérielle, légale, économique, sociale, sociétale, psychosociale) des femmes et des hommes vivant dans les villes ciblées par l'action ?</p>	<p>Entre 1 et 2 sur une échelle de 5 points où 1 correspond à « chroniquement vulnérable », 2 à « peu résilient et intégré », 3 à « modérément », 4 à « suffisamment adaptable » et 5 à « fortement adaptable et transformateur ».</p>	<p>4 (fortement) - dans les communautés et les zones soutenues par des interventions financées par l'UE.</p>		<p>Évaluations indépendantes intermédiaires et finales. Sources qualitatives et quantitatives.</p>	
		<p>OO4: Dans quelle mesure la situation (juridique, matérielle, économique, sociale, sociétale et psychosociale) des femmes et des hommes vivant dans les zones urbaines ciblées par l'action s'améliore-t-elle de manière satisfaisante ?</p>	<p>Entre 1 et 2 sur une échelle de 5 points où 1 correspond à « chroniquement vulnérable », 2 à « peu résilient et intégré », 3 à « modérément », 4 à « suffisamment adaptable » et 5 à « fortement adaptable et transformateur ».</p>	<p>4 (fortement) - dans les communautés et les zones soutenues par des interventions financées par l'UE.</p>		<p>Évaluations indépendantes intermédiaires et finales. Sources qualitatives et quantitatives.</p>	

Niveau de Résultat	SO1: Amélioration de l'autonomie et de la cohésion sociale des CAD (femmes et hommes) vivant dans les zones urbaines et périurbaines ciblées de l'Éthiopie, de la RDC, de la Somalie, du Soudan et de l'Ouganda.	SO1.1: Proportion des individus ciblés qui signalent une amélioration du bien-être (comprise comme une réduction du niveau de détresse, l'accès à la protection et aux services essentiels).	0%	TBD M:X, F:X, Age: X, Displaced: X, Host: X		Enquêtes de référence et de fin de parcours menées par l'intervention financée par l'UE (TIPs).	Les villes parviennent à fournir des réponses urbaines aux déplacements forcés de manière opportune et efficace pour répondre aux demandes croissantes et aux besoins des DACs vivant sur leur territoire	
		SO1.2: Proportion des individus ciblés ayant accès à des opportunités de subsistance ainsi qu'à des finances et des épargnes.	TBD	M: X, F: X Age: X Déplacé: X Hôte: X	TBD	M: X, F: X, Age: X, Déplacé: X, Hôte: X		Enquêtes de référence et de fin de parcours menées par l'intervention financée par l'UE (TIPs).
		SO1.3: Nombre de mécanismes d'enregistrement nouveaux ou améliorés sur place pour l'accès des DACs à la documentation et à la protection.	0	TBD	Nouveau: X, Amélioré: X, Campagnes d'enregistrement : X, Guichets uniques d'enregistrement : X Ethiopie: X, DRC: X, Somalie: X, Soudan: X, Ouganda: X			Base de données de suivi du projet/suivi des subventions/vérification par évaluation indépendante.

Niveau de Résultat	<p>OP1.1 Amélioration de l'accès des DACs aux services urbains, y compris la santé (physique et mentale), la nutrition, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'éducation, le soutien contre la violence basée sur le genre, l'énergie et le logement, les terres et les biens immobiliers.</p>	<p>OP1.1.1: Nombre de membres des DACs ayant accès amélioré aux services de base fournis avec le soutien de l'UE.</p>	0	<p>TBD</p> <p>M: X, F: X, Age: X, Services de santé: X, Nutrition: X,</p> <p>WASH: X, Education: X,</p> <p>SGBV : X, Fermes urbaines: X,</p> <p>Logement: X, Energie: X</p>	Systèmes de surveillance et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et rapports finaux pour l'intervention financée par l'UE).	<p><i>Les villes parviennent à fournir des réponses urbaines aux déplacements forcés de manière rapide et efficace pour répondre aux demandes et besoins croissants des CAD vivant dans leurs limites - en particulier pour ce résultat impliquant des aspects de prestation de services.</i></p> <p><i>Les partenaires locaux et les membres des DACs sont efficacement impliqués dans les activités du projet.</i></p> <p><i>La situation sécuritaire permet la mise en œuvre</i></p>	
		<p>OP1.1.2: Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (GERF 2.38)</p>	0	<p>TBD</p> <p>Ethiopie: X, DRC: X, Somalie: X, Soudan: X,</p> <p>Ouganda: X</p>			Systèmes de surveillance et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et rapports finaux pour l'intervention financée par l'UE).
		<p>OP1.1.3: Proportion des individus assistés par l'intervention financée par l'UE déclarant être satisfaits ou très satisfaits des services fournis</p>	0%	<p>TBD</p> <p>Ethiopie: X, DRC: X, Somalie: X, Soudan: X,</p> <p>Ouganda: X</p>			Enquêtes post-activités ; Systèmes de surveillance et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et rapports finaux pour l'intervention financée par l'UE).

		<p>OP1.1.4: Nombre de migrants, réfugiés, personnes déplacées internes ou individus des communautés d'accueil protégés ou assistés avec le soutien de l'UE. (GERF 2.20)</p>	<p>0</p>	<p>TBD</p> <p>Ethiopie: X, RDC: X, Somalie: X, Soudan: X, Ouganda: X</p>		<p>Systèmes de surveillance et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et rapports finaux pour l'intervention financée par l'UE).</p>	<p><i>des activités locales.</i></p>
		<p>OP1.1.5: Nombre de jeunes vulnérables (ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi) recevant une formation professionnelle et/ou des compétences de vie avec le soutien de l'UE. (GERF 2.14)</p>	<p>0</p>	<p>TBD</p> <p>M: X, F: X, Age: X,</p> <p>Ethiopie: X, RDC: X, Somalie: X, Soudan: X, Ouganda: X</p>		<p>Systèmes de surveillance et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et rapports finaux pour l'intervention financée par l'UE).</p>	
<p>Liste d'activités recommandées (indicative et non exhaustive)</p> <p>Activité 1.1.1 - Améliorer l'accès à des services éducatifs inclusifs et de qualité pour les DACs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration durable, expansion et équipement des infrastructures des écoles pré-primaires, primaires et secondaires ainsi que des instituts techniques, avec un accent particulier sur les écoles et les districts scolaires sous pression en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. - Organiser des formations de renforcement des capacités pour les enseignants et les éducateurs. - Mettre l'accent sur les approches de médiation des conflits pour les jeunes. - Renforcer les capacités des organes de gestion et de gouvernance des écoles locales et des instituts techniques. - Soutenir l'éducation professionnelle et la formation aux compétences pour les jeunes vulnérables et défavorisés exclus de l'éducation formelle, de la formation et de l'emploi. <p>Activité 1.1.2 - Améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité existants pour les DACs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équiper et rénover autant que possible les infrastructures de soins de santé de base existantes, et construire de nouvelles structures uniquement lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives. - Renforcer la fourniture de services de soutien psychosocial et de santé mentale intégrés (communautés hôtes et déplacés). - Organiser des formations de renforcement des capacités pour renforcer les services de soutien psychosocial et de santé mentale intégrés et basés sur la communauté. - Concevoir et mener des campagnes de sensibilisation sur les défis de santé affectant les DACs. <p>Activité 1.1.3 - Améliorer l'accès et l'utilisation des installations d'hygiène publique, des sources d'eau potable améliorées et des installations sanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner, adopter et diffuser un plan de gestion des déchets municipaux démontrant les efforts pour transformer les déchets en valeur. - Améliorer et renforcer les installations existantes, et construire de nouvelles sources d'eau potable et/ou des toilettes publiques drainables et des installations sanitaires uniquement lorsqu'il n'y a rien en place. 							

		<p>Activité 1.1.4 - Soutenir les DAC dans la pratique de l'agriculture urbaine ou d'autres pratiques similaires pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la génération de revenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement de l'agriculture urbaine ou d'autres pratiques innovantes similaires telles que l'agriculture sèche. <p>Activité 1.1.5 - Soutien aux DAC dans l'accès à une fourniture d'énergie durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les DAC dans l'accès à des sources d'énergie renouvelable hors réseau telles que les panneaux solaires. - Soutenir les gouvernements locaux et les organisations communautaires sur les modèles de faisabilité et de financement pour les micro-réseaux. - Fournir une formation sur les systèmes d'énergie renouvelable et leur entretien pour garantir la propriété et la durabilité. <p>Activité 1.1.6 - Soutien aux DACs dans le secteur du Logement, des Terres et des Biens (LTB).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les gouvernements locaux et les organisations communautaires pour fournir un abri sûr aux DACs, améliorer l'accès à la documentation et la protection contre les expulsions forcées. - Dans les situations de déplacement prolongé, soutenir les gouvernements locaux et nationaux pour planifier l'inclusion et la transformation des abris temporaires en établissements urbains durables. - Soutenir les négociations entre les DACs, les gouvernements locaux et nationaux, et les fournisseurs de services financiers pour faciliter les programmes de logement social abordable, les coopératives d'habitation urbaine, le microfinancement pour les améliorations progressives du logement et les petits prêts immobiliers. - Soutenir les gouvernements locaux pour améliorer les bidonvilles dans lesquels les DACs cherchent refuge afin d'obtenir un meilleur logement, un approvisionnement en eau et en énergie, et une gestion des déchets. 					
<p>Niveau de Résultat</p>	<p>OP1.2: Accroître l'accès des DACs à des opportunités de subsistance diversifiées et au financement, en accordant une attention spécifique à la lutte contre les vulnérabilités des travailleurs de l'économie informelle</p>	<p>OP1.2.1: Nombre de membres des DACs ayant accès à des opportunités de génération de revenus fournies avec le soutien de l'UE</p>	<p>0</p>	<p>TBD M: X, F: X Age: X, Travailleurs formels : X, Travailleurs informels : X, Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>		<p>Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)</p>	<p>Les villes parviennent à fournir des réponses urbaines au déplacement forcé de manière rapide et efficace pour répondre aux demandes et besoins croissants des DACs vivant dans leurs limites - en particulier pour ce résultat impliquant des aspects de subsistance et d'autonomie financière. Les partenaires locaux et les membres des DACs sont efficacement</p>
		<p>OP1.2.2: Nombre de membres des DACs ayant accès à des structures de financement, de prêts et d'épargne fournies avec le soutien de l'UE (GERF 2.17)</p>	<p>0</p>	<p>TBD M: X, F: X, Age: X, Travailleurs formels : X, Travailleurs informels : X, Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>		<p>Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)</p>	

	OP1.2.3: Nombre d'associations d'épargne et de prêt dirigées par des DACs soutenues par l'UE (GERF 2.28)	0	TBD Anciennes associations : X, Nouvelles associations : X, Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	engagés dans les activités du projet. La situation sécuritaire permet la mise en œuvre des activités locales
	OP1.2.4: Nombre de personnes bénéficiant de services de mise en relation d'emploi via des guichets uniques avec le soutien de l'UE	0	TBD M: X, F: X, Age: X Formal workers: X Informal workers: X Ethiopia: X, DRC: X Somalia: X, Sudan: X, Uganda: X		Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	
	OP1.2.5: Nombre de personnes bénéficiant d'une formation à la littératie financière et/ou à la gestion d'entreprise avec le soutien de l'UE	0	TBD M: X, F: X, Age: X Littératie financière : X, Entreprise : X, Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	

		<p>Liste recommandée d'activités (indicative et non exhaustive)</p> <p>Activité 1.2.1 - Faciliter l'accès à de nouvelles ou meilleures opportunités de travail pour les DACs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'accélération des entreprises et des PME pour de meilleures opportunités de travail locales. - Améliorer l'accès à des espaces sûrs et propices aux affaires, y compris des abris de marché écologiquement durables. - Renforcer les marchés du travail locaux en connectant les systèmes de villes le long des corridors de migration. - Encourager les activités économiques circulaires et la création de valeur à partir des déchets. - Renforcer le marché du travail local grâce à la mise en relation des offres et des demandes d'emploi. <p>Activité 1.2.2 - Faciliter l'accès des DACs aux services financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la fourniture de services financiers avec des formations en littératie financière, des formations en affaires et des prêts pour les DACs. - Soutenir le développement de structures d'épargne, y compris des groupes de femmes, visant à encourager les activités génératrices de revenus. 					
	<p>OP1.3: Accès amélioré des DACs à l'assistance juridique et aux systèmes judiciaires, conformément au droit national et international coutumier et au droit des réfugiés, aux protocoles et politiques</p>	<p>OP1.3.1: Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré à des documents clés et à l'enregistrement avec le soutien de l'UE</p>	<p>0</p>	<p>TBD</p> <p>M: X, F: X. Age: X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>		<p>Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)</p>	<p>Les villes parviennent à fournir des réponses urbaines au déplacement forcé de manière rapide et efficace pour répondre aux demandes croissantes et aux besoins des DACs vivant à l'intérieur de leurs frontières - en particulier pour cet aspect impliquant les aspects juridiques et réglementaires, ainsi que la documentation,</p>
		<p>OP1.3.2: Nombre de groupes communautaires urbains (organisations communautaires hôtes, SDAs, RLOs) soutenus par l'UE dans le but d'améliorer la cohésion sociale et la coexistence pacifique</p>	<p>0</p>	<p>TBD</p> <p>Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>		<p>Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)</p>	

	OP1.3.3: Nombre de personnes bénéficiant directement des interventions d'aide juridique soutenues par l'UE (GERF 2.25)	0	TBD M: X, F: X, Age: X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	l'enregistrement et l'accès à la justice
	OP1.3.4: Nombre d'individus formés à la protection et aux droits de l'homme avec le soutien de l'UE	0	TBD M: X, F: X, Age: X Partenaires d'action : X Volontaires communautaires : X Personnel des autorités locales : X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	
	OP1.3.5: Nombre d'individus utilisant les guichets d'aide aux centres d'accueil soutenus par l'UE	0	TBD M: X, F: X, Age: X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de rapport des interventions de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	

		<p>Liste d'activités recommandées (indicative et non exhaustive)</p> <p>Activité 1.3.1 - Mécanismes d'inclusion et de protection des DACs vulnérables établis et appliqués dans la mise en œuvre de la planification urbaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner et former des volontaires communautaires para-sociaux pour renforcer la protection basée sur la communauté et la promotion des droits de l'homme parmi les DACs. - Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de protection et de droits de l'homme. - Concevoir et diffuser des supports d'information, de communication et d'éducation sur les messages clés de protection et de droits de l'homme. - Concevoir et mener des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur la protection, les droits de l'homme et la coexistence pacifique dans la municipalité. - Soutenir la création et l'autonomisation de groupes communautaires tels que les organisations communautaires hôtes, les associations de développement social (SDAs) et les organisations dirigées par des réfugiés (RLOs) pour améliorer la défense des droits urbains collectifs, renforcer la cohésion sociale et consolider la coexistence pacifique. <p>Activité 1.3.2 - Encourager la reconnaissance des DACs vivant dans les villes grâce à l'amélioration des données et de la protection.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les partenariats avec les municipalités pour le développement de guichets uniques/centres d'accueil et de bureaux d'aide. - Concevoir et mener des campagnes d'enregistrement chaque fois que possible pour accroître l'accès des DACs à la documentation et élaborer des stratégies pour les aider à réduire les vulnérabilités causées par le manque de documentation (par exemple, le manque d'accès au logement, aux emplois et aux services). - Faciliter et/ou renforcer l'enregistrement et l'assistance des personnes déplacées dans les zones urbaines, comme l'accès accru aux cartes d'identité locales, aux documents civils délivrés localement, aux bureaux d'information, aux documents civils et au droit de vote pour les personnes déplacées internes. - Organiser et soutenir des activités d'assistance juridique (éducation juridique, conseils, aide juridique, etc.). Cela comprend le soutien aux centres d'assistance juridique/mobiles existants ou la création de nouveaux qui peuvent soutenir les DACs avec des services juridiques/parajuridiques sur des questions importantes pour eux, telles que le logement, les droits fonciers et de propriété et la violence (par exemple, les violences sexuelles et sexistes et les mutilations génitales féminines). - Établissement de partenariats entre les municipalités et les centres de santé mentale en cas de besoins juridiques. 					
<p>SO2: Renforcement de la préparation et de l'efficacité des administrations locales des villes, des gouvernements</p>	<p>SO2.1.1: Nombre de politiques de développement urbain adoptées par les autorités locales ciblées intégrant des approches relatives au déplacement forcé dans les contextes urbains</p>	<p>TBD</p>	<p>TBD</p>	<p>Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>		<p>Enquêtes de référence et de fin de projet menées par TIPs / Documents de politique / vérification par une évaluation indépendante (intermédiaire et finale)</p>	<p><i>Les villes parviennent à fournir des réponses urbaines au déplacement</i></p>

nationaux et des organismes régionaux pour répondre aux besoins des DACs dans les zones urbaines	SO2.1.2 Nombre de projets clés d'infrastructures urbaines intégrant des approches inclusives et durables sur le plan environnemental achevés dans les villes ciblées	TBD	TBD	Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X	Enquêtes de référence et de fin de projet menées par TIPs / vérification par une évaluation indépendante (intermédiaire et finale)	<i>forcé de manière rapide et efficace pour répondre aux demandes croissantes et aux besoins des DACs vivant à l'intérieur de leurs frontières. Les acteurs gouvernementaux à différents niveaux dans les pays ciblés par l'action montrent un engagement commun et soutenu à promouvoir l'intégration locale des personnes déplacées de force dans les villes tout en adoptant des approches intégrées pour répondre aux besoins des populations d'accueil</i>
	SO2.2: Nombre de stratégies locales facilitant l'intégration locale urbaine des personnes déplacées de force (GERF 2.21)	TBD	TBD	Stratégie élaborée/révisée : X, Stratégie en cours de mise en œuvre : X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X	Enquêtes de référence et de fin de projet menées par TIPs / Documents de stratégie locale / Vérification par des évaluations indépendantes (intermédiaire et finale)	
	SO2.3: Nombre de nouvelles stratégies nationales ou révisées favorisant une réponse coordonnée au niveau régional au déplacement forcé urbain adoptées	0	TBD	Stratégie élaborée/révisée : X, Stratégie en cours de mise en œuvre : X, Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X	Documents de stratégie nationale / base de données de suivi des subventions / évaluations indépendantes (intermédiaire et finale)	

Niveau de Résultat	OP2.1: Renforcement des capacités des autorités locales pour développer et mettre en œuvre des stratégies et des interventions, basées sur des approches inclusives, intégrées et durables en matière de développement urbain et de déplacement forcé.	OP2.1.1: Nombre de représentants des autorités locales formés par l'intervention financée par l'UE avec une connaissance et/ou des compétences accrues en développement urbain et en bonne gouvernanc	0	TBD Développement urbain et infrastructures : X, Prestation de services publics : X, Bonne gouvernance : X, Collecte de données : X, Protection juridique des DAC et accès aux droits : X, Problématiques de déplacement forcé : X M: X, F: X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	Les acteurs gouvernementaux à différents niveaux dans les pays ciblés par l'action montrent un engagement commun et soutenu à promouvoir l'intégration locale des personnes déplacées de force dans les villes tout en adoptant des approches intégrées pour répondre aux besoins des populations hôtes, notamment pour cette sortie impliquant des aspects clés de la planification urbaine inclusive et du développement urbain intégré Disposition des principaux intervenants à coopérer
		OP2.1.2: Nombre de plans intégrés de développement et d'expansion urbaine et de stratégies locales d'inclusion des DAC soutenus par l'UE	0	TBD Plans de développement et d'expansion urbaine : X, Stratégies d'inclusion des DACs : X, Élaborés : X, Révisés : X, En cours de mise en œuvre : X Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X,		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	

				Soudan : X, Ouganda : X		
		OP2.1.3: Nombre de recensements locaux des DACs entrepris avec le soutien de l'UE	0	TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)
		OP2.1.4: Nombre de forums municipaux réunissant les autorités locales, les représentants des DACs, les leaders communautaires et la société civile locale opérant au niveau de la ville, soutenus par l'UE	0	TBD Local authorities: X, Représentants des DACs : X, Leaders communautaires : X CSOs, Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)
		OP2.1.5: Nombre de villes disposant de systèmes ou de technologies pour suivre et surveiller plus fréquemment les données démographiques	0	TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)

		<p>Liste recommandée d'activités (indicative et non exhaustive)</p> <p>Activité 2.1.1 - Assistance technique et renforcement des capacités des autorités locales pour améliorer la connaissance et la réponse aux besoins en développement urbain et en infrastructures, à la prestation de services publics, à la bonne gouvernance, à la protection juridique des DACs, à l'accès aux droits et aux problématiques de déplacement forcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une assistance technique et renforcer les capacités des autorités locales pour améliorer la connaissance et la réponse aux besoins en développement urbain et en infrastructures, à la prestation de services publics, à la bonne gouvernance, à la protection juridique des DACs, à l'accès aux droits et aux problématiques de déplacement forcé. - Renforcer les capacités du personnel technique local et des dirigeants politiques pour planifier, concevoir et gérer de manière efficace et inclusive les espaces publics. - Soutenir les fora municipaux existants, ou en créer de nouveaux, qui réunissent les autorités locales, les représentants des DACs, les leaders communautaires et la société civile locale (par exemple, les ONG, les syndicats) pour encourager le dialogue sur les problèmes affectant la ville, promouvoir la cohésion sociale et garantir une meilleure inclusion des DACs dans le processus décisionnel. <p>Activité 2.1.2 - Examiner et élaborer des plans de développement physique municipaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les municipalités reçoivent des services de conseil technique pour créer et mettre en œuvre leurs plans d'expansion urbaine. - Création et/ou renforcement de plans de développement urbain intégrés, plans d'expansion urbaine et stratégies d'inclusion locale qui abordent les DACs résidant dans toutes les zones urbaines participant à l'Action. <p>Activité 2.1.3 -En liaison avec les autorités nationales, soutenir la réalisation de recensements officiels des DACs chaque fois que possible, en particulier des personnes déplacées de force, pour aider les autorités locales à mieux gérer la planification urbaine, la prestation de services, le développement urbain et les investissements dans les infrastructures publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la création de bureaux d'enregistrement municipaux dans le cadre des centres d'accueil locaux. - Générer des données pour planifier la prestation de services. - Collaborer avec les autorités nationales pour soutenir la réalisation de recensements officiels des DACs, en particulier des personnes déplacées de force, afin d'aider les autorités locales à mieux gérer la planification urbaine, la prestation de services, le développement urbain et les investissements dans les infrastructures publiques. <p>Activité 2.1.4 - Sélectionner et soutenir des interventions ponctuelles pour promouvoir la protection de l'environnement et des investissements ponctuels dans des infrastructures vertes dans les villes accueillant des DACs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner et soutenir des interventions ponctuelles pour promouvoir la protection de l'environnement et des investissements ponctuels dans des infrastructures vertes dans les villes accueillant des DACs. - Développer des plans d'expansion urbaine résilients au climat qui peuvent mettre en évidence les nouvelles zones où la croissance est susceptible de se produire. - Fournir aux gouvernements municipaux un soutien technique pour appliquer l'approche de planification de l'expansion urbaine. 				
<p>Niveau de Résultat</p>	<p>OP2.2: Renforcement du dialogue politique multi-niveaux (local, national, régional) sur les questions de déplacement forcé urbain concernant les</p>	<p>OP2.2.1: Nombre de groupes de travail créés/renforcés par l'intervention financée par l'UE pour favoriser le dialogue politique sur les questions de déplacement forcé urbain parmi les acteurs pertinents</p>	<p>0</p>	<p>TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>	<p>Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)</p>	<p>Les acteurs gouvernementaux à différents niveaux dans les pays ciblés par l'action montrent un engagement</p>

	villes/districts/régions accueillant des DACs	(administrations municipales, gouvernements locaux, société civile, ministères nationaux compétents)					commun et soutenu à promouvoir l'intégration locale des personnes déplacées de force dans les villes tout en adoptant des approches intégrées pour répondre aux besoins des populations hôtes, notamment pour cet aspect politique lié aux déplacements forcés.
		OP2.2.2: Nombre de groupes de travail régionaux créés/renforcés par l'intervention financée par l'UE pour promouvoir le dialogue régional, l'harmonisation des politiques et l'apprentissage par les pairs sur les domaines thématiques clés parmi les acteurs pertinents (gouvernements locaux, société civile, ministères nationaux, et organisations/ agences, ainsi que les organisations régionales et internationales clés)	0	TBD Créés : X, Renforcés : X, Avec la participation de l'Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	Disponibilité des principaux intervenants aux niveaux local, national et régional/international pour échanger et coopérer

		OP2.2.3: Nombre de personnes participant aux dialogues de sensibilisation/plaidoyer et aux événements d'apprentissage par les pairs organisés avec le soutien de l'intervention financée par l'UE	0	TBD Gouvernements locaux : X, Société civile : X, Ministères nationaux : X, Organisations régionales : X, Organisations nationales : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	
		OP2.2.4: La proportion de participants aux événements d'apprentissage par les pairs qui déclarent qu'ils utiliseront les connaissances acquises pour les politiques, la planification ou les services au niveau de la ville	0	TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	
		OP2.2.5: Nombre de produits de connaissances pratiques produits et diffusés aux parties prenantes de la ville	0	TBD		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	
		OP2.2.6: Nombre de villes partageant leurs expériences lors d'événements	0	TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	

		internationaux de haut niveau					
Niveau de Résultat	OP2.3: Renforcement des réponses des gouvernements fondées sur des données probantes aux problématiques de déplacement forcé en milieu urbain	OP2.3.1: Nombre d'initiatives de collecte de données (par exemple, évaluations des besoins, enquêtes d'intention) menées avec le soutien de l'intervention financée par l'UE pour documenter, mesurer et surveiller les taux de déplacements forcés en milieu urbain ainsi que leurs effets sur les villes ciblées par l'action.	0	TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	<i>Les acteurs gouvernementaux à différents niveaux dans les pays ciblés par l'action montrent un engagement commun et soutenu à promouvoir l'intégration locale des personnes déplacées de force dans les villes tout en adoptant des approches intégrées pour répondre aux besoins des populations hôtes, notamment pour cet aspect impliquant les données clés et les aspects de recherche.</i>
		OP2.3.2: Nombre d'initiatives de recherche (par exemple, documents politiques, études basées sur les zones) menées avec le soutien de l'intervention financée par l'UE pour faire avancer la compréhension des causes et des effets de la mobilité mixte en milieu urbain et de son impact sur les personnes et les villes	0	TBD Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X		Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)	

		<p>OP2.3.3: Nombre de représentants des municipalités formés par l'intervention financée par l'UE avec une connaissance et/ou des compétences accrues en méthodologies et collecte de données pour des réponses fondées sur des données probantes</p>	0	<p>TBD</p> <p>Éthiopie : X, RDC : X, Somalie : X, Soudan : X, Ouganda : X</p>		<p>Systèmes de suivi et de reporting de l'intervention de l'UE (rapports d'avancement et finaux pour l'intervention financée par l'UE)</p>	
--	--	--	---	---	--	--	--

ANNEXE 3: DIRECTIVES DE SENSIBILISATION AU GENRE

Cities Alliance est fortement engagée à contribuer à une plus grande égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes à travers tous ses projets et programmes. Une étape importante pour atteindre ces objectifs est de veiller à ce que la sensibilité au genre soit prise en compte dans la formulation et la planification des projets. Veuillez vous référer aux lignes directrices pour l'intégration de la dimension de genre dans les projets pour plus d'informations sur la programmation en matière de genre.

La sensibilité au genre signifie que dans chaque action et processus, les normes et rôles de genre, ainsi que l'impact du genre sur l'accès et le contrôle des ressources, sont pris en compte et abordés. Des questions directrices suggérées pour évaluer la sensibilité au genre de toute proposition sont énumérées ci-dessous. Les candidats à cet appel doivent également consulter la Stratégie genre de Cities Alliance.

- Comment la proposition tente-t-elle de remédier aux inégalités de genre existantes?
- Comment la proposition s'efforce-t-elle d'inclure les femmes en tant que participantes et bénéficiaires égales des interventions planifiées?
- La proposition identifie-t-elle les obstacles entre les femmes, les hommes et d'autres groupes vulnérables ou marginalisés?
- Les différents besoins et vulnérabilités des groupes marginalisés sont-ils évalués?
- Le projet veillera-t-il à ce que les données soient désagrégées et analysées par sexe, âge et autres variables pertinentes dans le contexte donné?
- Le genre est-il reflété dans les objectifs, résultats et résultats de la proposition?
- La proposition comprend-elle des interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes et/ou l'autonomisation des femmes? • La proposition applique-t-elle un processus participatif sensible au genre lors de l'engagement avec les différentes parties prenantes?
- Le cadre de suivi et d'évaluation est-il sensible au genre?
- L'équipe de mise en œuvre proposée démontre-t-elle une expertise en genre?
- La proposition reconnaît-elle comment différents risques peuvent affecter différemment les hommes et les femmes, les garçons et les filles?
- La proposition garantit-elle que des normes éthiques rigoureuses sont appliquées pour travailler avec les femmes, les enfants et/ou d'autres groupes vulnérables?
- La proposition garantit-elle que les activités du projet sont planifiées de manière sensible au genre (par exemple, le projet vise-t-il à réduire la discrimination contre les femmes et cela sera-t-il surveillé?)
- Des ressources adéquates ont-elles été fournies et allouées pour les activités sensibles au genre proposées? Comment le budget reflète-t-il les activités spécifiques au genre?